



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

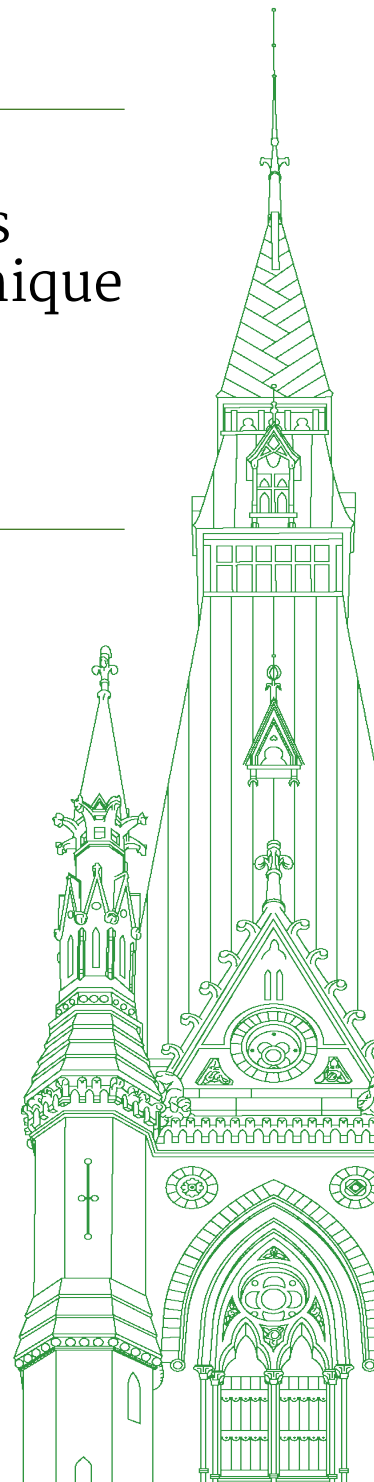
Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 016

Le mercredi 19 novembre 2025

Président : John Brassard



Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le mercredi 19 novembre 2025

• (1630)

[Traduction]

Le président (John Brassard (Barrie-Sud—Innisfil, PCC)):
La séance est ouverte.

Bonjour.

[Français]

Bienvenue à la 16^e réunion du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes.

[Traduction]

Conformément à l'alinéa 108(3)h) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 17 septembre 2025, et à l'ordre de renvoi du 28 octobre 2025, le Comité reprend son étude de la Loi sur les conflits d'intérêts.

Je souhaite la bienvenue à notre premier témoin d'aujourd'hui. Nous accueillons M. Michael Sabia, greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, du Bureau du Conseil privé. Monsieur Sabia, bienvenue au sein du Comité.

Avant de commencer, je tiens à vous rappeler, monsieur, de vous assurer que vous avez bien votre oreillette pour l'interprétation, si vous en avez besoin, car nous ne voulons pas de retard dans l'interprétation. Ce que je veux dire, c'est que depuis le début de la session, ce comité est un comité francophone. Je veux simplement m'assurer que vous le comprenez.

Je sais que vous avez également demandé à disposer de jusqu'à huit minutes pour votre déclaration liminaire. Je vais vous accorder ce temps et je vous invite à commencer dès maintenant.

Allez-y, monsieur.

[Français]

Michael Sabia (greffier du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, Bureau du Conseil privé): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de votre invitation.

[Traduction]

Monsieur le président et chers membres du Comité, je pense que nous savons tous que les démocraties du monde entier subissent des pressions émanant de nombreuses sources: désinformation sur les réseaux sociaux, mondialisation et toute une gamme de crises sanitaires et financières. Tous ces éléments contribuent à cette pression.

Cela dit, selon des organisations comme l'OCDE ou des organismes sans but lucratif comme Freedom House, la qualité de la démocratie canadienne est très bonne par rapport au reste du monde.

Pourquoi? Je suppose qu'il y a plusieurs raisons, mais ce fait tient en partie à la culture d'intégrité dont nous avons la chance de bénéficier et qui est profondément ancrée dans notre société... l'intégrité des titulaires de charges publiques et, bien sûr, de la fonction publique. Cette culture de l'intégrité est le fondement des démocraties solides. J'estime que le Canada en est une.

Bien que la culture soit difficile à mesurer, comme nous le savons tous, nous constatons partout des preuves de la qualité de la démocratie canadienne. Elle est inscrite dans nos règles, nos lois et nos processus. Par exemple, tous les fonctionnaires canadiens sont soumis à un code de valeurs et d'éthique rigoureux.

L'un des sujets qui seront extrêmement pertinents pour notre conversation d'aujourd'hui est évidemment la question de la Loi sur les conflits d'intérêts. Celle-ci joue un rôle important dans le renforcement de cette culture d'intégrité. Le travail de votre comité joue également un rôle important à cet égard, car le but fondamental est que le Parlement veille à ce que la Loi sur les conflits d'intérêts permette de maintenir la transparence et la responsabilisation qui contribuent à la démocratie canadienne.

En ce qui concerne la fiducie sans droit de regard du premier ministre et le filtre, comme tous les autres titulaires de charge publique depuis 2007, le premier ministre est assujéti aux exigences de la Loi sur les conflits d'intérêts. En outre, le premier ministre et le commissaire à l'éthique ont approuvé et publié une déclaration publique sur les mesures d'observation convenues, qui comprennent le filtre et la fiducie sans droit de regard. Comme l'a déjà mentionné le commissaire à l'éthique, la fiducie sans droit de regard et le filtre ont été mis en place pour promouvoir la transparence et la confiance du public dans le processus décisionnel. Au Canada, je pense que nous connaissons tous très bien ces filtres. Ils existent depuis de nombreuses années dans les institutions publiques et privées et ont été appliqués par des gouvernements de différentes allégeances politiques.

Il convient également de rappeler que la Loi sur les conflits d'intérêts et les outils comme le filtre ont été mis en place pour permettre au gouvernement d'attirer des personnes issues de divers horizons, y compris du secteur privé, tout en garantissant l'intégrité du processus décisionnel.

Comment ce système fonctionne-t-il? Nous avons créé un processus rigoureux pour l'application du filtre, qui a été pleinement validé par le commissaire à l'éthique.

Dans un premier temps, les décisions politiques susceptibles de déclencher l'application du filtre sont repérées et signalées à la haute direction des ministères et des organismes dès qu'elles surviennent. Ensuite, les ministères et le Bureau du Conseil privé procèdent à un examen très rigoureux au cas par cas. À ce stade, si le moindre doute subsiste quant à la nécessité d'appliquer le filtre, ce dernier est immédiatement mis en place. Pourquoi? Afin de toujours privilégier la prudence.

Afin de garantir l'application cohérente des principes qui sous-tendent le filtre, nous avons élaboré un outil d'évaluation complet qui fournit un cadre destiné à faciliter l'analyse. Je suis heureux de présenter cet outil aux membres du Comité aujourd'hui.

Les fonctionnaires reçoivent une formation rigoureuse dans l'ensemble de la fonction publique, en particulier dans les ministères les plus pertinents. L'outil d'évaluation et les documents de formation ont fait l'objet d'un examen approfondi et ont été validés par le commissaire à l'éthique.

Après les travaux menés dans les ministères et au Bureau du Conseil privé, le sous-secrétaire à la gouvernance du Bureau du Conseil privé formule une recommandation quant à l'application du filtre. En tant qu'administrateur du filtre, j'examine cette recommandation et je prends une décision.

Comme vous le savez, tous les conseils que formule la fonction publique sur l'ensemble des questions qui le concernent au premier ministre passent par le greffier du Conseil privé. Cette perspective me donne une vision large, et celle-ci est essentielle à mon rôle d'administrateur. Je tiens à dire que ce rôle est, à mes yeux, une fonction très importante.

• (1635)

Enfin, les décisions sont communiquées au chef de cabinet du premier ministre, le deuxième administrateur, aux fins d'approbation et de mise en œuvre immédiate.

[Français]

Bien que la Loi sur les conflits d'intérêts ne demande pas de divulguer comment le filtre est appliqué, je veux transmettre autant d'informations que possible aux membres du Comité et aux Canadiens.

Nous avons décidé de nous demander si le filtre devrait être appliqué pour 13 dossiers. Chacun des 13 dossiers, sans exception, a été validé par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Selon les principes de l'outil d'évaluation validé par le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le filtre n'était pas applicable pour sept dossiers. Dans cinq de ces sept dossiers, il n'y avait pas d'interaction directe avec les entreprises concernées par le filtre. Les deux autres dossiers concernaient des mesures fiscales d'application générale.

Le filtre était applicable pour les six dossiers restants. Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique a été clair: le premier ministre ne doit pas être au courant de ces dossiers avant qu'une décision définitive soit prise et rendue publique. Autrement, ça contreviendrait à l'objectif du filtre lui-même. Le premier ministre n'est pas au courant de quatre des six dossiers pour lesquels le filtre s'applique. Les deux autres dossiers sont maintenant publics, et une décision définitive a été prise. Je suis certain que vous allez avoir des questions sur ces dossiers, et je vais être heureux d'en parler.

Pour résumer, selon nous, nous avons bâti un système très rigoureux qui est appliqué avec beaucoup d'attention et de prudence. La fonction publique est très consciente de notre responsabilité de toujours assurer l'intégrité de l'institution qu'est le Cabinet du premier ministre.

Je vais maintenant avoir le plaisir d'entendre vos questions et, plus tard, de prendre connaissance de vos recommandations.

• (1640)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Sabia.

Avant de commencer, je tiens à m'assurer, dans l'intérêt des interprètes, que nous ne parlons pas tous en même temps. Je vous prie donc de laisser les députés poser leurs questions et d'attendre qu'on leur réponde avant de prendre la parole.

Monsieur Sabia, je crois comprendre que vous avez également dit que vous disposiez de l'outil d'évaluation, que j'ai, je crois, sous les yeux, et que vous souhaitez qu'on le distribue aux membres du Comité.

Michael Sabia: J'en serais ravi.

Le président: Nous allons commencer par nos tours de six minutes. M. Barrett va commencer.

Allez-y, monsieur Barrett.

Michael Barrett (Leeds—Grenville—Thousand Islands—Rideau Lakes, PCC): À quelle date le filtre anti-conflits d'intérêts a-t-il été mis en place pour le premier ministre?

Michael Sabia: Monsieur Barrett, ce processus comporte deux étapes.

Le filtre actuellement en place découle d'un travail exhaustif effectué par le commissaire à l'éthique en ce qui concerne les renseignements divulgués par le premier ministre. Je crois que ce filtre a été mis en place le 10 juillet.

Auparavant, à titre provisoire, un filtre quelque peu simplifié avait été mis en place très peu de temps après l'entrée en fonction du premier ministre, jusqu'à ce qu'un filtre plus élaboré soit créé le 10 juillet.

Michael Barrett: Êtes-vous en mesure d'expliquer, peut-être par écrit au Comité, à moins que vous ne puissiez le faire maintenant, les différences entre ce filtre et le filtre initial qui a été mis en place très peu de temps après l'entrée en fonction du premier ministre?

Michael Sabia: Le principal changement apporté au filtre initial, et c'est assez logique, est qu'après la divulgation faite par le premier ministre au commissaire à l'éthique, un aperçu complet de ses actifs a été fourni au commissaire à l'éthique. Ce dernier a ainsi pu dresser une liste de 103 entreprises, qui est publiée sur le site du commissaire à l'éthique. La principale différence entre les deux, même s'il existe quelques différences mineures, est que le filtre actuellement en place contient les 103 entreprises qui figuraient dans la divulgation faite par le premier ministre.

Auparavant, le filtre se concentrait principalement sur Brookfield et les sociétés de Brookfield, car même si le premier ministre avait divulgué des renseignements, le commissaire à l'éthique n'avait pas terminé son travail à ce sujet. C'est la principale différence entre le premier et le deuxième filtre.

Michael Barrett: Comment les coupes prévues par le premier ministre Carney dans la fonction publique affecteront-elles les unités chargées de la vérification des conflits d'intérêts, étant donné que...

Michael Sabia: Ces réductions n'auront aucune incidence à cet égard.

Michael Barrett: Certains documents indiquent que le secrétariat du gouvernement a examiné la liste des invités des réunions du premier ministre à Londres et à New York. Le processus de vérification serait-il compromis ou sa structure serait-elle modifiée d'une manière ou d'une autre par ces coupes?

Michael Sabia: Non.

Monsieur Barrett, revenons un peu en arrière.

Comme vous le savez, le gouvernement a des priorités. L'une d'entre elles est l'application prudente et rigoureuse de ce filtre. À mesure que nous poursuivons nos efforts visant à adapter la taille de la fonction publique aux besoins futurs, l'une de nos tâches et responsabilités consiste évidemment à veiller à ce que nous puissions toujours concrétiser les priorités du gouvernement. Étant donné qu'il s'agit de l'une de ces priorités, nous veillerons à ce que le personnel, c'est-à-dire les personnes chargées de l'application du filtre, etc., puisse continuer de s'acquitter pleinement de ces responsabilités.

Michael Barrett: En un mot, toute réduction...

Michael Sabia: Vous constaterez qu'il m'est difficile de vous répondre en un mot...

Michael Barrett: ... les réductions de l'appareil gouvernemental n'affecteront pas l'équipe actuellement chargée de la mise en œuvre du filtre.

Michael Sabia: La réponse est que nous continuerons d'administrer le filtre de manière exhaustive et prudente. Il n'y aura ni compromis ni incidence sur la capacité de la fonction publique à gérer le filtre aujourd'hui, pendant la réduction ou après celle-ci.

● (1645)

Michael Barrett: Si je peux me permettre, monsieur, la taille de l'équipe va-t-elle changer?

Michael Sabia: Concrètement, ce que je veux dire, c'est que les choses ne fonctionnent pas vraiment de cette manière.

Puis-je vous expliquer le processus?

Michael Barrett: Je n'ai que très peu de temps. Il me reste un peu moins d'une minute.

Michael Sabia: Je vais vous donner une réponse en 30 secondes.

Michael Barrett: Je vous accorde 15 secondes, monsieur.

Michael Sabia: D'accord.

Ce système est intégré dans l'ensemble de la fonction publique. Il est intégré dans les principaux ministères responsables des secteurs dans lesquels le filtre est le plus susceptible d'être appliqué, ce qui en fait un système très décentralisé.

Oui, au bout du compte, ce projet est supervisé par le Bureau du Conseil privé et par moi-même, mais il serait erroné de penser que seul un petit groupe de personnes y travaille. À l'instar des autres priorités du gouvernement, cet enjeu concerne tous les ministères.

Michael Barrett: Vous avez vendu vos actifs contrôlés, vos actions dans Brookfield, afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Le premier ministre, ou tout autre premier ministre, ne devrait-il pas faire

de même afin d'éviter d'influer sur des décisions qui auront des conséquences directes sur ses intérêts financiers?

Michael Sabia: Je pense que vous avez en partie raison et en partie tort dans votre interprétation de ma décision de me défaire de mes investissements dans Brookfield.

Tout d'abord, je tiens à préciser que, pour des raisons valables et raisonnables, mes actifs sont placés dans une fiducie sans droit de regard depuis 2009, année où j'ai commencé à travailler à la Caisse de dépôt et placement du Québec....

Le président: Monsieur Sabia, nous devrons peut-être revenir sur ce point. Je dois accorder le même temps de parole à chaque membre du Comité. Je m'excuse, messieurs Barrett et Sabia.

Michael Sabia: Si cela peut vous rassurer, mes réponses seront tout aussi longues pour tout le monde.

[Français]

Le président: Madame Lapointe, vous avez la parole pour six minutes.

Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sabia, je vous souhaite la bienvenue au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique. Ça nous fait plaisir de vous recevoir. Je vous remercie d'être des nôtres pour nous parler.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre rôle en tant que greffier du Conseil privé? En quoi consiste-t-il?

Michael Sabia: Le rôle du greffier du Conseil privé comprend essentiellement trois éléments.

Premièrement, je suis responsable de l'ensemble de la fonction publique.

Deuxièmement, je suis secrétaire du Cabinet, un rôle qui demande de travailler beaucoup avec les membres du Cabinet, c'est-à-dire du Conseil des ministres.

Troisièmement, je suis sous-ministre du premier ministre. Ce rôle consiste à développer la fonction publique et à mieux la préparer pour l'avenir. En effet, étant donné la vitesse actuelle du changement partout dans le monde, nous devons changer. Ça demande beaucoup de travail avec les ministres du gouvernement pour assurer le bon fonctionnement du gouvernement et une bonne collaboration. En tant que sous-ministre du premier ministre, j'agis comme conseiller du premier ministre, et je suis responsable de la préparation des réunions portant sur la fonction publique et des réunions du Bureau du Conseil privé.

Linda Lapointe: Je vous remercie. Ça nous éclaire.

Vous ne le savez peut-être pas, mais j'ai été députée de 2015 à 2019. Entre mes deux mandats, j'ai travaillé au Cabinet du premier ministre.

Michael Sabia: Vous comprenez donc assez bien le rôle de greffier du Conseil privé.

Linda Lapointe: C'est intéressant que vous nous parliez de votre rôle et de celui de votre équipe. Merci.

Un peu plus tôt, dans votre présentation, vous avez évoqué votre rôle en tant qu'administrateur du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Michael Sabia: Comme je l'ai mentionné à M. Barrett, nous avons maintenant des mécanismes qui existent au sein du gouvernement pour déceler les apparences de conflits d'intérêts. En tant qu'administrateur, mon rôle est de travailler avec l'équipe du Bureau du Conseil privé et avec les autres sous-ministres pour détecter de potentiels conflits d'intérêts et prendre la décision d'imposer un filtre pour protéger le premier ministre et le Cabinet de la possibilité ou d'une apparence de conflit d'intérêts.

• (1650)

Linda Lapointe: Tantôt, vous avez mentionné que vous partagez l'administration du filtre anti-conflits d'intérêts avec M. Marc-André Blanchard, qui est chef de cabinet du premier ministre. Pouvez-vous nous expliquer la différence entre votre rôle et celui de M. Blanchard?

Michael Sabia: De mon côté, je suis responsable de la fonction publique. Notre rôle, notre responsabilité et notre devoir sont de présenter nos conseils professionnels, c'est-à-dire le résultat du travail de la fonction publique, au gouvernement et directement au premier ministre. De son côté, M. Blanchard est responsable du fonctionnement des bureaux politiques du gouvernement.

Je suis administrateur de la fonction publique et de nos conseils, alors que M. Blanchard a les mêmes responsabilités du côté politique. La combinaison de ces deux rôles réunit la perspective de la fonction publique et la perspective des bureaux politiques.

Linda Lapointe: Merci.

Michael Sabia: Étant donné mon rôle et celui de M. Blanchard, à nous deux, nous avons une perspective globale de l'ensemble des activités du gouvernement, ce qui est nécessaire pour détecter de potentiels conflits d'intérêts.

Linda Lapointe: J'ai une autre question. Si vous n'avez pas le temps d'y répondre, vous pourrez continuer un petit peu plus tard pendant le temps de parole de mes collègues.

Le président: Vous avez 20 secondes.

Linda Lapointe: D'accord.

Monsieur Sabia, pouvez-vous expliquer au Comité comment le Conseil privé et le Cabinet du premier ministre collaborent pour garantir votre conformité au filtre anti-conflits d'intérêts?

Michael Sabia: Ma réponse contient deux éléments.

Premièrement, nous avons nos propres responsabilités. Il n'est donc pas question de négocier des choses entre les...

Le président: Monsieur Sabia, excusez-moi de vous interrompre. Nous pourrions y revenir plus tard. J'essaie de garantir un temps de parole égal à chaque membre du Comité.

[Traduction]

Michael Sabia: Aucun problème.

[Français]

Le président: Madame Lapointe, je vous remercie.

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour six minutes.

Luc Thériault (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue, monsieur Sabia.

Vous avez fait votre déclaration de conflit d'intérêts le 3 novembre. On peut y lire que vous avez vendu vos actions de Brookfield. Pourquoi?

Michael Sabia: La première fois que j'ai compris que j'étais investisseur de Brookfield, c'était durant le processus mené par le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique et son bureau. L'ensemble de mes placements a toujours été dans une fiducie sans droit de regard, et ce, depuis mon arrivée à la Caisse de dépôt et placement du Québec il y a des années.

Le commissaire et son bureau ont remarqué la chose le 24 septembre. Ils m'ont dit que j'avais plusieurs autres investissements dans ma déclaration. J'ai évidemment vu mes placements dans Brookfield, alors ma réponse a été assez simple: j'ai décidé de vendre rapidement cette participation. Compte tenu de mon rôle d'administrateur et des positions du premier ministre, il est plus simple et plus pratique de ne pas investir dans les activités de Brookfield. Mon rôle est de toujours essayer de protéger le premier ministre et l'institution du premier ministre contre l'apparence de conflits d'intérêts.

J'ai donc décidé de vendre mes actifs pour simplifier et rendre plus saines mes activités d'administrateur.

• (1655)

Luc Thériault: C'est tout à votre honneur.

Si je comprends bien, vous étiez donc conscient d'un possible conflit d'intérêts ou, du moins, d'une apparence de conflit d'intérêts. Est-ce exact?

Michael Sabia: Ce n'était pas un conflit d'intérêts, mais une apparence de conflit d'intérêts.

Luc Thériault: Il était donc plus simple d'éviter tout ça.

À quel moment la vente a-t-elle été faite?

Michael Sabia: Je ne sais pas exactement, mais j'ai pris cette décision 15 ou 30 minutes après avoir vu le nom « Brookfield » sur la liste.

Luc Thériault: Vous connaissez le projet de loi C-5, adopté à la va-vite sous bâillon. Vous savez que son adoption permet une stratégie de développement économique pour de grands projets dits d'intérêt national, dans lesquels Brookfield aurait des occasions d'affaires.

À titre d'exemples, Brookfield possède: des lignes de chemin de fer; une entreprise qui conçoit, construit et fait fonctionner des centrales nucléaires; des usines de traitement de gaz naturel; et des gazoducs. Par ailleurs, cette entreprise participe à des projets de sables bitumineux et est présente dans des installations portuaires. Tous ces domaines dans lesquels Brookfield a des actifs sont visés par le projet de loi C-5.

Était-ce pour cette raison que vous avez vendu vos actifs de Brookfield?

Michael Sabia: Non.

Luc Thériault: Était-ce parce que ce serait plus simple de gérer la situation?

Michael Sabia: Non.

J'ai décidé de vendre mes actifs tout simplement pour mieux gérer mon rôle d'administrateur pour le premier ministre. Ma décision n'était pas liée au projet de loi C-5 ni à d'autres choses.

Luc Thériault: Toutefois, convenez-vous qu'il y a apparence de conflits d'intérêts, voire, si vous n'agissez pas correctement, un conflit d'intérêts à cause du rôle qu'a joué le premier ministre, des actifs et des possessions de Brookfield, mais aussi des orientations économiques du gouvernement? Autrement, vous n'auriez pas vendu vos actifs de Brookfield.

Michael Sabia: Non, attendez.

Luc Thériault: Si le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique vous a signalé ça et a demandé l'application d'un filtre anti-conflits d'intérêts, ça signifie qu'il y avait apparence de potentiels conflits d'intérêts à l'avenir.

Michael Sabia: Je me répète, mais j'ai décidé de vendre mes actifs, car un filtre anti-conflits d'intérêts protège le premier ministre. Je ne suis pas concerné par la demande du commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Il n'a pas demandé l'application d'un filtre pour moi.

J'étais bien conscient du fait que le premier ministre avait des actifs dans certaines activités de Brookfield. Pour mieux gérer mon rôle, mieux protéger le premier ministre et mieux gérer le filtre anti-conflits d'intérêts, j'ai décidé de vendre mes propres actifs. Il ne s'agissait donc pas d'éviter un conflit d'intérêts, mais de simplifier les choses, parce que j'étais bien conscient de l'importance de Brookfield dans mes activités d'administrateur du filtre anti-conflits d'intérêts.

Luc Thériault: Qu'est-ce que « simplifier des choses » veut dire? Est-il question de simplifier les choses pour bien appliquer le filtre anti-conflits d'intérêts qui a été exigé?

Michael Sabia: Non.

Luc Thériault: Que vouliez-vous simplifier au juste?

Michael Sabia: Étant donné le rôle que le premier ministre a joué à Brookfield il y a déjà un moment de ça, il était évident que Brookfield serait un élément important de mes activités en tant qu'administrateur du filtre anti-conflits d'intérêts. Il s'agissait donc de simplifier mes activités, parce qu'il était bien évident que Brookfield occuperait une importante partie de mon temps et serait au centre des jugements sur des questions d'application du filtre ou non.

J'ai décidé que c'était beaucoup plus simple de vendre pour faciliter ces choix.

• (1700)

Le président: Merci, monsieur Sabia et monsieur Thériault.

Nous allons commencer le deuxième tour de parole.

Monsieur Cooper, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Traduction]

Michael Cooper (St. Albert—Sturgeon River, PCC): Merci, monsieur le président. Merci, monsieur Sabia.

Le Brookfield Global Transition Fund I est l'un des éléments du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre. Dans sa divulgation, M. Carney a indiqué qu'il avait droit à des paiements d'intérêts du Brookfield Global Transition Fund, qui sont essentiellement des primes futures basées sur le rendement du fonds. La divulgation de M. Carney ne fournit toutefois aucune information sur les avoirs qu'il détient dans ce fonds.

En tant qu'administrateur du filtre anti-conflits d'intérêts, connaissez-vous la nature de ces avoirs?

Michael Sabia: Non.

Michael Cooper: Savez-vous si le commissaire à l'éthique dispose de ces renseignements?

Michael Sabia: Oui.

Michael Cooper: Il possède ces renseignements.

C'est vous, et non le commissaire à l'éthique, qui êtes responsable de l'administration du filtre. Comment pouvez-vous donc déterminer si le filtre doit être appliqué si vous ne connaissez pas la nature de ces avoirs?

Michael Sabia: Le filtre fonctionne comme suit: parmi les 103 entreprises, nous avons repéré plusieurs secteurs dans lesquels ce fonds opère. Lorsque des questions de ce type se posent, où...

Michael Cooper: Monsieur Sabia, voici la situation à laquelle nous sommes confrontés avec ce fonds: M. Carney a créé ce fonds. Il l'a enregistré aux îles Caïmans. Il s'agit d'un soi-disant « Fonds pour l'énergie propre » de plusieurs milliards de dollars. C'est lui qui a sélectionné les entreprises et il connaît la composition du portefeuille. Il sait quelles décisions politiques pourraient influencer sur le rendement du fonds et, par conséquent, sur le montant de sa future prime. Comment pouvez-vous déterminer si le filtre est activé de manière appropriée si vous ignorez ce que contient le fonds?

Michael Sabia: Monsieur Cooper, pour la simple raison que nous vérifions tout auprès du commissaire à l'éthique.

Michael Cooper: Que feriez-vous dans ce cas? Expliquez ce que vous feriez.

Michael Sabia: En cas de problème, si nous avions...

Michael Cooper: Comment savez-vous s'il y a un problème? Si vous ignorez ce que contient le fonds, vous ne pouvez pas le savoir.

Michael Sabia: Comme je l'ai dit, nous avons cerné une série de secteurs, et nous évaluons et orientons nos activités en partie en fonction de ces secteurs et en partie en fonction de renseignements plus précis concernant les activités des 103 entreprises qui figurent sur la liste. Si nous avons des questions ou des incertitudes, nous confirmons ces renseignements auprès du commissaire à l'éthique, et nous avons...

Michael Cooper: Je ne parle pas des 103 entreprises...

Michael Sabia: Non, vous...

Michael Cooper: Je pose une question sur ce fonds en particulier.

Michael Sabia: Non, monsieur Cooper, ce n'est pas vrai. Vous avez commencé votre question en...

Michael Cooper: Pourquoi est-ce que ce n'est pas vrai?

Michael Sabia: Monsieur Cooper, vous avez commencé votre question en disant que ce fonds figure sur la liste des 103 entreprises...

Michael Cooper: C'est vrai, et je vous ai ensuite demandé si...

Michael Sabia: ... et ce que je vous réponds...

Michael Cooper: ... vous connaissiez la composition de ce fonds...

Le président: Je vais vous demander de parler chacun votre tour...

Michael Cooper: ... et vous avez répondu par la négative. Je vous ai ensuite demandé si le commissaire à l'éthique connaissait la composition de ce fonds, ce à quoi vous avez répondu par l'affirmative. Je vous ai ensuite demandé comment il vous était possible, en tant qu'administrateur du filtre, de l'administrer alors que vous ne disposiez pas de ces renseignements.

Michael Sabia: Bon, maintenant que nous rejouons cette scène, je vais simplement répéter ce que j'ai dit: l'une des raisons pour lesquelles la collaboration entre nous et le commissaire à l'éthique est importante est que ce dernier a accès à tous les renseignements, et nous vérifions tout auprès de lui.

Michael Cooper: En tant qu'administrateur du fonds, ne devriez-vous pas avoir accès à tous les renseignements? Pourquoi n'avez-vous accès qu'à une partie des renseignements?

Michael Sabia: Eh bien...

Michael Cooper: Cela n'a aucun sens. Le commissaire à l'éthique dispose soi-disant d'une liste des avoirs; pourquoi, alors, ne pas demander cette liste?

Michael Sabia: J'estime que, compte tenu de notre collaboration avec le commissaire à l'éthique, ce n'est pas nécessaire.

En cas d'ambiguïté...

Michael Cooper: Êtes-vous en train de dire que ce n'est pas nécessaire? Alors que le premier ministre va toucher des dizaines de millions de dollars en primes futures, êtes-vous en train de dire que vous ne pensez pas qu'il soit nécessaire d'avoir une liste des avoirs?

• (1705)

Michael Sabia: Non, monsieur Cooper. Je pense que ce n'est pas le cas. Je pense que ce n'est clairement pas le cas. Nous...

Michael Cooper: Que voulez-vous dire?

Michael Sabia: Monsieur Cooper, comme je l'ai dit dans mon introduction, dès que nous pensons qu'un conflit est susceptible de se produire, un filtre est mis en place.

Le président: Nous devons revenir sur cette question.

Madame Church, vous avez cinq minutes. Allez-y.

Leslie Church (Toronto—St. Paul's, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bienvenue, monsieur le greffier, et merci d'avoir planté le décor pour le Comité aujourd'hui. Vous avez souligné la culture d'intégrité profondément enracinée que le Canada s'est engagé à maintenir, ainsi que ce que vous avez décrit comme un processus rigoureux, entièrement validé par le commissaire à l'éthique. Je pense que vous avez répondu à bon nombre des questions que nous nous sommes posées en tant que comité dans le cadre de notre étude de cette loi.

J'aimerais commencer par vous poser une question sur la différence entre les responsabilités respectives de la fonction publique et de la branche politique du gouvernement en matière de conformité aux règles relatives aux conflits d'intérêts.

Pouvez-vous décrire ces deux aspects du processus?

Michael Sabia: Madame Church, je pense qu'ils sont très semblables à bien des égards.

Au sein de la fonction publique, nous faisons notre travail ouvertement et évidemment de façon non partisane. Nous examinons ces questions dans les ministères et dans le cadre de notre travail au Bureau du Conseil privé.

Cependant, comme vous le savez, il y a un autre volet au gouvernement, c'est-à-dire les bureaux politiques, où il se passe pas mal de choses. Je pense notamment à l'organisation des réunions et à la gestion des agendas. Il peut arriver qu'un bureau politique soit en train d'organiser une réunion avec le premier ministre ou le ministre des Finances, ou un autre ministre, et qu'il ait cette information. C'est pourquoi il est important que ces deux éléments — le côté fonction publique et le côté politique du gouvernement — fassent leur travail, parce que nous avons chacun nos responsabilités, qui sont parfois conjointes, parfois séparées.

C'est aussi la raison pour laquelle il est important pour nous de leur communiquer l'information que nous avons, ce que nous faisons, et pour eux de nous communiquer l'information qu'ils ont, parce que plus on a d'information, mieux on peut juger la situation.

Leslie Church: D'après ce que je comprends de votre témoignage, le Bureau du commissaire à l'éthique est également à la disposition des deux côtés de l'équation.

Michael Sabia: Ils sont plus qu'à leur disposition. Le Bureau du commissaire à l'éthique n'est pas seulement à leur disposition: il fait partie intégrante du processus, car c'est en somme à la demande du commissaire à l'éthique que le filtre et la fiducie sans droit de regard ont été structurés et mis en place de cette façon. Ils ont été structurés par le commissaire à l'éthique et son bureau. C'était la première étape.

La deuxième porte maintenant sur le fonctionnement du filtre au quotidien. Nous collaborons pleinement. Je dirais presque — et j'exagère un peu — que son fonctionnement est une activité tripartite qui met à contribution la fonction publique, le volet politique du gouvernement — par l'entremise du chef de Cabinet du premier ministre — et le commissaire à l'éthique. Ce genre de collaboration, comme je le disais à M. Cooper, est la meilleure façon d'obtenir le plus d'information possible.

Leslie Church: Oui, et c'est probablement aussi pour suivre l'information à la trace et s'assurer qu'elle circule bien.

Michael Sabia: Oui, bien sûr.

Leslie Church: Monsieur le greffier, du point de vue de l'appareil gouvernemental, est-il courant que le Bureau du commissaire à l'éthique travaille directement avec le Cabinet du premier ministre ou d'autres bureaux pour établir des mécanismes de conformité comme un filtre anti-conflits d'intérêts? Vous en avez parlé dans votre déclaration préliminaire, mais peut-être que pour notre gouverne...

Michael Sabia: Je pense que c'est très courant et très approprié.

Le commissaire à l'éthique est, par sa nature, une entité distincte, parce que le commissaire à l'éthique et son bureau sont des mandataires du Parlement. Nous, nous faisons partie du gouvernement, du pouvoir exécutif du gouvernement.

La surveillance parlementaire d'enjeux comme les conflits d'intérêts et la reddition de comptes, entre autres, est essentielle au fonctionnement de notre système démocratique. Le fait que le commissaire à l'éthique participe à la structuration de ces éléments pour le premier ministre, pour les ministres et pour d'autres titulaires de charge publique, comme il le fait, est la bonne chose à faire, car en tant que mandataire du Parlement, il est responsable devant le Parlement et devant vous tous...

• (1710)

Le président: Je dois vous demander de conclure.

Michael Sabia: ... en tant qu'élus. C'est la bonne chose à faire sur le plan de la reddition de comptes et de la transparence.

Le président: Monsieur Sabia, nous avons dépassé le temps imparti.

Je suis désolé, madame Church.

Leslie Church: Merci, monsieur le greffier.

[Français]

Le président: Monsieur Thériault, la parole est à vous pour cinq minutes.

Luc Thériault: Monsieur Sabia, lors de la course à la chefferie, M. Carney a élaboré une vision que l'on retrouve dans le projet de loi C-5. C'est le projet de M. Carney, n'est-ce pas?

Michael Sabia: Oui.

Luc Thériault: Pour faciliter les choses, n'aurait-il pas été plus simple que M. Carney fasse comme vous et se départisse de ses actifs dans Brookfield?

Michael Sabia: Monsieur Thériault...

Luc Thériault: C'est une question que nous nous posons, au Comité, parce que nous devons réviser la Loi. Doit-on aller jusqu'à différencier les règles et les exigences pour le plus haut poste de l'État? L'exemplarité et la transparence au plus haut poste de l'État important. En effet, si le premier ministre peut gérer les choses si un ministre autour de la table déroge à quelque chose, qui gère les choses pour le premier ministre?

C'est vous et le chef de cabinet.

Est-ce qu'il aurait dû faire comme vous? Ce que vous avez fait est exemplaire.

Michael Sabia: C'est exactement le rôle et l'importance du filtre. C'est exactement pour cette raison que le filtre existe.

Luc Thériault: Oui, nous y reviendrons.

Votre réponse est donc non, parce qu'il y a un filtre.

Michael Sabia: C'est ma réponse.

Luc Thériault: D'accord. Nous avançons.

Michael Sabia: Tranquillement.

Luc Thériault: Je vous ai écouté tantôt, mais je vais vous poser la question en français: est-ce que vous savez ce qu'il y a dans la fiducie sans droit de regard?

Michael Sabia: Dans l'ensemble, je comprends la divulgation faite par le premier ministre qui est publiée sur le site Web du commissaire.

Luc Thériault: Est-ce que vous avez des interactions avec le fiduciaire?

Michael Sabia: Non.

Luc Thériault: Vous n'en avez pas du tout. Vous ne pouvez donc pas savoir comment cela fluctue et ce qui change dans cette fiducie. Quelque part, vous êtes aveugle vous-même dans les conseils que vous pouvez donner au premier ministre.

Comment appliquer correctement le filtre si on ne connaît pas le contenu de cette fiducie sans droit de regard?

Michael Sabia: Je comprends votre question. En juillet, le commissaire a pris une décision concernant le processus de création d'une fiducie sans droit de regard et le filtre. Il a pris la décision selon laquelle le contenu est essentiellement celui existant au moment de la divulgation ou de la conception du filtre. À ce moment-là, le premier ministre était conscient des éléments de sa divulgation.

Luc Thériault: Il était donc conscient d'une apparence de conflit d'intérêts.

Michael Sabia: Non, attendez. Il était conscient de ces éléments à ce moment-là mais, si son fiduciaire décide de changer des choses ou de vendre quelque chose, le premier ministre n'en est pas conscient. Ainsi, la possibilité qu'il y ait un conflit d'intérêts disparaît.

• (1715)

Luc Thériault: Dans votre rôle de greffier du Conseil privé, vous avez dit que vous deviez travailler avec les ministères et les organismes, mais vous devez aussi conseiller et soutenir les ministres et le premier ministre dans la prise de décisions politiques. Or, si vous ne savez pas quel est le contenu de la fiducie, pouvez-vous réellement appliquer le filtre anti-conflits d'intérêts de façon optimale?

Michael Sabia: Oui, pour la même raison.

Luc Thériault: D'accord, c'est votre réponse. Toutefois, le commissaire à l'éthique est venu nous dire que cela ne l'intéressait pas de surveiller l'application du filtre anti-conflit d'intérêts. Lui, il connaît le contenu, mais il nous a dit qu'il n'allait pas faire cette surveillance, parce qu'il serait alors juge et partie. C'est donc vous qui avez cette tâche.

À combien de reprises avez-vous consulté le commissaire dans les derniers mois, depuis votre divulgation et depuis que M. Carney est au pouvoir, pour lui demander si vous donniez des conseils appropriés, selon ce qu'il savait du contenu et la vision qu'il avait du filtre?

Le président: Monsieur Thériault, le temps est écoulé.

Luc Thériault: Cela fait-il déjà cinq minutes? C'est passionnant, monsieur le président.

Le président: Je pense que nos collègues libéraux prennent aussi du temps.

[Traduction]

J'essaie d'être juste envers tout le monde ici. Il se peut que nous dépassions le temps imparti d'une seconde. Je n'ai pas besoin que quelqu'un me crie dans l'oreille que c'est le temps. Je surveille le temps.

[Français]

Monsieur Hardy, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Monsieur Sabia, merci beaucoup d'être avec nous.

Ici, l'objectif n'est pas de trouver des coupables, mais de nous assurer que les mesures qu'on met en place permettent de préserver la confiance des Canadiens et des Québécois à l'égard de la politique. Nous voulons aussi rassurer ceux et celles qui suivent nos travaux, parce que la politique et la démocratie sont un peu en crise. Dans votre mot d'ouverture, vous avez dit que la démocratie était sous pression. Alors, ici, au Comité, nous voulons nous assurer que les gens peuvent avoir confiance dans nos institutions.

J'ai lu un rapport de votre prédécesseur, M. Hannaford, qui a été encensé par M. Wernick, qui a aussi déjà occupé votre poste. Dans son rapport, qui était exceptionnel, il a dit:

Il faut faire des efforts continus et soutenus pour gagner la confiance du public, mais on peut la perdre rapidement en raison de manquements à l'éthique, de conflits d'intérêts et de lacunes dans les services, comme nous l'avons vu récemment dans plusieurs secteurs de compétence. Même la perception d'une violation suffit pour saper la confiance du public.

Êtes-vous d'accord là-dessus?

Michael Sabia: Je pense qu'il faisait allusion à la qualité des services offerts aux Canadiens.

Gabriel Hardy: Il y a beaucoup d'éléments dans son rapport, mais il parle beaucoup de la confiance du public dans les institutions et de la responsabilité qu'ont le gouvernement et les politiciens de s'assurer que les décisions sont toujours dans l'intérêt des gens.

Êtes-vous d'accord là-dessus?

Michael Sabia: Oui, mais, dans ce cas, il était question de l'amélioration de la qualité des services offerts aux Canadiennes et aux Canadiens.

Gabriel Hardy: Que pensez-vous de ma dernière affirmation? Êtes-vous d'accord sur le fait que l'État et nous, les politiciens, avons la responsabilité de nous assurer que les gens ont confiance dans nos institutions?

Michael Sabia: Oui.

Gabriel Hardy: Nous sommes d'accord, parfait.

Dans un temps de crise où, comme vous l'avez dit, la démocratie est sous pression, deux choses sont hyper importantes: la transparence et la correction excessive, pour que les gens voient qu'on fait vraiment des efforts.

Êtes-vous aussi d'accord sur ce fait?

Michael Sabia: Oui.

Gabriel Hardy: Excellent.

Tantôt, vous avez dit que, quand vous êtes entré en fonction, vous avez pris la décision très rapidement, en 15 minutes, de vendre vos actions de Brookfield, parce que vous y voyiez un problème par rapport au travail que vous alliez faire. Vous vouliez vous assurer de toujours agir avec mesure et de façon réfléchie, sans être influencé par quelque chose qui pourrait miner votre travail.

Pensez-vous que le premier ministre aurait dû faire la même chose avant d'accéder à un poste aussi important, pour appliquer la notion de correction excessive dont je parlais, afin de s'éviter des problèmes et d'en éviter à son personnel? Il aurait pu dire: « Je sais que je viens du secteur privé et que j'ai fait beaucoup d'argent dans ma vie avec des fonds et tout ça, mais maintenant, je vais mettre ça de côté pour m'occuper des intérêts du pays. »

Michael Sabia: J'ai deux commentaires à faire à ce sujet.

Premièrement, je vais me répéter, mais c'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un filtre. Nous l'utilisons pour protéger l'institution du premier ministre contre de potentiels conflits d'intérêts.

Deuxièmement, dans la vie, comme vous le savez très bien, il faut toujours trouver un équilibre entre les choses. Oui, nous avons un filtre pour préserver la confiance des Canadiens et des Canadiennes, ce qui est extrêmement important, évidemment. Cependant, il faut également avoir un système qui fonctionne et qui nous permet, comme pays et comme gouvernement, de continuer à encourager des gens très talentueux, qu'ils viennent du secteur privé ou d'ailleurs, à se joindre à nous pour renforcer le gouvernement du Canada. Il s'agit donc de trouver un équilibre entre ces deux responsabilités.

• (1720)

Gabriel Hardy: Je vais poursuivre sur ce que vous avez dit.

Nous sommes dans une situation où la démocratie subit une pression énorme, et nous devons prendre des mesures de correction excessives. Alors, trouver un mince équilibre, c'est une chose.

L'autre chose, c'est que M. Wernick, votre prédécesseur, nous a dit que la politique était, la plupart du temps, quelque chose de très court dans la vie d'un professionnel. Il arrive en politique et il repart. Le premier ministre lui-même, pendant sa campagne électorale, a dit qu'il n'était là que pour régler la crise. Or, alors que nous avons besoin d'une réponse à cette crise, le premier ministre, qui a été extrêmement impliqué dans le monde des finances, ce qui a toutes sortes de ramifications, se met dans une situation qui amène les Canadiens à douter de nos institutions.

Est-ce responsable de faire cela?

Le président: Monsieur Sabia, veuillez répondre en 10 secondes, s'il vous plaît.

Michael Sabia: C'est impossible.

Gabriel Hardy: Vous n'avez qu'à dire que vous êtes d'accord avec moi.

Michael Sabia: Une des façons de renforcer la confiance des Canadiens et des Canadiennes est de s'assurer que le gouvernement est capable de réaliser des choses importantes pour eux et de sortir le pays de la crise actuelle. C'est important.

Le président: Merci.

[Traduction]

Monsieur Saini, vous avez cinq minutes.

Allez-y, monsieur.

Gurbux Saini (Fleetwood—Port Kells, Lib.): Monsieur Sabia, pouvez-vous expliquer au Comité comment le filtre s'inscrit dans le cadre d'intégrité plus large de la fonction publique fédérale et de la Loi sur les conflits d'intérêts?

Michael Sabia: Pour ce qui est du processus, comme vous le savez, il y a essentiellement deux éléments importants.

Le premier est la création d'une fiducie sans droit de regard, de sorte que tous les actifs se trouvent dans une fiducie gérée par d'autres personnes, que les décisions sont prises par d'autres personnes, et que le titulaire de charge publique, moi y compris, ne puisse pas voir ce qui se trouve à l'intérieur de cette fiducie ni prendre quelque décision que ce soit à son sujet. C'est la première étape, et elle est évidemment très importante, car si la personne ne sait pas ce qui s'y trouve et ne prend pas de décisions à son sujet, on peut ainsi mieux gérer les situations de conflits d'intérêts réelles ou potentielles. C'est le premier élément.

Le deuxième, dans ce cas-ci, et il s'agit d'une autre couche, est le filtre qui vient s'ajouter pour encore mieux répondre aux points qui ont été soulevés au sujet de la confiance des Canadiens, la transparence et la reddition de comptes. Le premier ministre ayant un rôle de décideur évident, le fait de superposer en plus un filtre protège contre un autre risque potentiel, soit le fait qu'une personne puisse ne pas savoir exactement ce qui se trouve dans cette fiducie et ne pas prendre de décisions à son sujet, mais puisse tout de même avoir une certaine connaissance des types d'actifs particuliers qu'elle contient.

Le filtre nous protège contre cela en prévoyant que des tierces parties — M. Blanchard, le commissaire à l'éthique et moi-même — ont un rôle à jouer pour s'assurer que si des enjeux surviennent, le premier ministre n'intervienne pas dans ces situations, et que les décisions sont prises par d'autres ministres. Ce sont les deux couches de protection ici: la fiducie sans droit de regard et le filtre. Je crois qu'en fonctionnant ensemble, ces deux éléments créent une base assez solide pour veiller à ce que le premier ministre et le Cabinet du premier ministre soient perçus comme étant d'une grande intégrité.

● (1725)

Gurbux Saini: Merci.

Puis-je vous demander de nous parler des mesures de sauvegarde qui sont en place pour s'assurer que les mécanismes de conformité sont appliqués de façon uniforme dans l'ensemble du gouvernement?

Michael Sabia: Vous avez vu l'outil d'évaluation qui est distribué dans l'ensemble du gouvernement. En plus de l'élaboration et de la distribution d'un outil d'évaluation, et encore une fois, en collaboration avec le commissaire, un vaste processus de formation est mis en place afin que tous dans l'ensemble de la fonction publique aient le même outil d'évaluation et la même formation sur son utilisation. C'est un élément important pour développer la sensibilité dans l'ensemble de la fonction publique, et pas seulement au Bureau du Conseil privé et au Cabinet du premier ministre, mais bien dans l'ensemble de la fonction publique et, de fait, dans l'ensemble des bureaux politiques.

Nous voulons donc ici que tout le monde soit sur la même longueur d'onde, pense de la même façon, soit à l'affût des mêmes situations et sonne l'alarme, pour que ces situations finissent par remonter jusqu'au Bureau du Conseil privé ou au Cabinet du premier ministre, où les deux administrateurs — le chef de Cabinet du premier ministre et moi-même — prennent les décisions sur l'imposition ou non d'un filtre.

Je tiens toutefois à répéter quelque chose d'important. À partir du moment où un drapeau est levé, un filtre est imposé. Il se pourrait que lorsque la situation est portée à mon attention ou à celle de M. Blanchard, ou peut-être à celle du sous-secrétaire à la gouver-

nance du Bureau du Conseil privé, nous disions: « En fait, cela n'a aucun sens. Oui, c'est bien de le faire par excès de prudence, mais il n'est pas nécessaire d'avoir un filtre. » Cela ne s'est pas produit, mais c'est concevable, de sorte que...

Le président: Merci.

Le temps est écoulé depuis 42 secondes, et personne ne me crie dans l'oreille que nous avons dépassé le temps. Je suis étonné.

Nous allons remettre le chronomètre à zéro à la fin de l'heure.

Monsieur Majumdar, vous avez six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Shuvaloy Majumdar (Calgary Heritage, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Sabia, vous avez mentionné tout à l'heure que vous vous êtes dessaisi de vos actifs, ceux dans Brookfield, parce que c'était plus simple. Vous vouliez éviter l'apparence... et vous avez pris la décision 15 à 30 minutes après avoir vu Brookfield apparaître sur la liste du filtre anti-conflits d'intérêts. Que doit-on penser du fait que le premier ministre n'a pas porté le même jugement que vous?

Michael Sabia: C'est reparti. Je pense qu'il y a deux situations différentes ici. Mon travail consiste à gérer les filtres et à juger du moment où un filtre doit être appliqué. Lorsque le filtre est appliqué, le premier ministre ne participe pas au processus décisionnel. Le filtre s'applique chaque fois qu'une question qui pourrait être soumise au premier ministre pourrait profiter aux entreprises énumérées sur la liste des 103 entreprises...

Shuvaloy Majumdar: D'accord. Vous...

Michael Sabia: ... et à cause de cela...

Shuvaloy Majumdar: Si vous me le permettez, c'est mon temps de parole.

Vous dites essentiellement que vous vous absteniez d'être en situation de conflit d'intérêts en tant qu'administrateur du filtre parce que le premier ministre est en situation de conflit d'intérêts.

● (1730)

Michael Sabia: Non. Je ne pense pas que c'est ce que je dis. Ce que je dis, c'est que pour protéger le premier ministre et le Cabinet du premier ministre, mon rôle est de prendre la décision finale sur la question de savoir si un filtre doit être appliqué ou non. Si je ne m'étais pas dessaisi de ces actifs, je pense que je me serais demandé si je pouvais vraiment jouer ce rôle.

Shuvaloy Majumdar: Permettez-moi d'aborder cela différemment. L'un des éléments figurant à l'annexe du filtre est le BGTF, le Brookfield Global Transition Fund. Il détient des actifs de portefeuille précis. À aucun moment un filtre n'a été invoqué pour ces actifs qui présentent un intérêt pour le premier ministre et donc un conflit d'intérêts. Le premier ministre a un intérêt dans le rendement du fonds et de son portefeuille. Les ministères qui participent à ce processus au sein du gouvernement ont-ils accès aux éléments qui composent le portefeuille du BGTF?

Michael Sabia: Encore une fois, je reviendrais à la réponse que j'ai donnée à M. Cooper à ce sujet. Il ne s'agit pas d'essayer de suivre les divers éléments qui peuvent ou ne peuvent pas se trouver dans un fonds. Il s'agit de comprendre que le fonds exerce ses activités dans un certain secteur. En exerçant ses activités dans ce secteur, cela nous amène à sonner l'alarme lorsque c'est nécessaire.

Shuvaloy Majumdar: Dans les grands secteurs d'activités de ce fonds, le premier ministre participe à des discussions très sérieuses qui ont une incidence sur l'avenir du pays. Il a un intérêt en sachant ce qui se trouve dans ce fonds et quelle serait pour lui la rémunération au rendement qui en découlerait. Comment est-il possible qu'il mobilise ces industries sans que le filtre soit invoqué?

Michael Sabia: Mais le filtre a été invoqué.

Shuvaloy Majumdar: En fonction des éléments d'actifs du BGTF?

Michael Sabia: En fonction des secteurs d'activité. S'il le fallait, nous irions plus loin. Comme je l'ai dit, nous nous adresserions au commissaire à l'éthique et nous obtiendrions les renseignements nécessaires si nous en avons besoin. N'oubliez pas une chose: nous péchons toujours par excès de prudence en utilisant le filtre de façon plus large qu'étroite. Nous péchons toujours par excès de prudence, toujours.

Shuvaloy Majumdar: Cependant, on ne fait pas preuve de beaucoup de prudence, parce que les éléments du portefeuille du BGTF, qui sont explicitement visés par le filtre, ne sont pas examinés par les ministères.

Michael Sabia: Les secteurs dans lesquels ce fonds mène ses activités entraîneraient l'imposition d'un filtre. S'il y a un doute ou une question à ce sujet — je me répète et je m'en excuse —, nous pouvons consulter le commissaire à l'éthique et nous le faisons.

Shuvaloy Majumdar: Le ministère ou vous-même avez-vous demandé au commissaire à l'éthique de comprendre quels sont les éléments qui font partie du BGTF?

Michael Sabia: Nous n'avons pas eu besoin de le faire jusqu'à maintenant, parce que chaque fois qu'il y a eu une perception de conflit d'intérêts, nous avons placé un filtre. Cela a été confirmé, validé, par le commissaire à l'éthique.

Shuvaloy Majumdar: Cela revient à la question que j'avais posée au départ. Il y a tellement de secteurs dans lesquels le premier ministre est en conflit d'intérêts en raison de ses avoirs. Vous avez pris des décisions pour maintenir l'intégrité de votre fonction, mais le premier ministre n'a pas pris les mêmes décisions pour maintenir l'intégrité de sa fonction. Comment justifiez-vous ce scénario?

Je pose la question parce que dans le monde des investissements institutionnels, il y a des filtres très stricts, que ce soit à la CDPQ, Brookfield, la Banque du Canada, sur la façon dont les investissements sont censés être structurés, et si un membre de l'équipe d'investissement y est associé. Le secteur privé, d'où vous venez, a des normes plus élevées que celles que je vois dans l'outil et dans le filtre du gouvernement du Canada. Comment justifiez-vous cela?

Michael Sabia: Eh bien, voici ma réponse à cette question. J'ai géré ce qui est maintenant un fonds d'investissement de 500 milliards de dollars...

Le président: Vous allez devoir être bref, monsieur Sabia.

Michael Sabia: J'ai géré un fonds d'investissement qui est maintenant de 500 milliards de dollars pendant 11 ans. Il était de 375 milliards de dollars lorsque je suis parti.

Nous avons beaucoup de filtres et de moyens de nous protéger contre les conflits d'intérêts. Nous avons réussi à le faire sans aucun incident pendant la période où j'étais là, pendant 11 ans.

Je dirais que le fonctionnement des filtres ici au gouvernement du Canada pour le premier ministre est tout aussi rigoureux que

tous les filtres que j'ai vus dans le secteur privé, pratiquement dans tous les cas.

• (1735)

Le président: Merci, monsieur Majumdar.

Monsieur Sabia, j'ai oublié de vous demander au début de la deuxième heure si tout allait bien.

Nous sommes sur une lancée. Avez-vous besoin d'une pause, ou peut-on continuer?

Michael Sabia: On ne semble pas être sur une lancée.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Eh bien, c'est une sorte de lancée. Les gens posent des questions et vous y répondez.

Avez-vous besoin d'une pause, monsieur?

Michael Sabia: Pas tout de suite, mais puis-je garder l'option ouverte?

Le président: À moins de 15 minutes de la fin, non.

Michael Sabia: Non, sérieusement, puis-je garder l'option ouverte? Si ce n'est pas le cas, je vais la prendre maintenant.

Le président: Si vous en avez besoin, faites-le-moi savoir.

[Français]

Monsieur Sari, vous avez la parole pour six minutes.

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup, monsieur le greffier du Conseil privé, d'être parmi nous cet après-midi. Plusieurs éléments que vous avez évoqués sont très intéressants et permettent d'éclairer l'opposition.

Avant de poser ma question, j'aimerais revenir sur une chose que vous avez évoquée dans votre introduction et que je trouvais brillante. Vous parliez de la démocratie, qui vit une certaine fragilité, non seulement au Canada, mais partout dans le monde. Avec la polarisation des discours sur les réseaux sociaux, cela devient un enjeu de plus en plus important. Plus que jamais, comme élus et comme personnalités publiques, nous devons faire attention à nos propos. C'est ce qui m'amène à ma question.

Parfois, on entend des commentaires disant, par exemple, que le filtre anti-conflits d'intérêts cache des informations ou empêche la reddition de comptes. En tant que greffier du Conseil privé, pouvez-vous clarifier ce que fait le filtre et ce qu'il ne fait pas?

Michael Sabia: Notre système fait bonne figure à l'échelle mondiale et, franchement, c'est grâce au gouvernement conservateur qui a mis en vigueur la Loi sur les conflits d'intérêts, il y a plusieurs années. Selon moi, c'était une bonne chose, parce que, quand nous comparons notre système à l'ensemble des structures qui existent dans le monde, nous constatons qu'il est parmi les meilleurs, notamment en raison des exigences de nos lois, dont la Loi sur les conflits d'intérêts.

Les Canadiens devraient aussi être fiers du fait que, selon une analyse de l'OCDE, le Canada se classe au quatrième rang parmi les 30 membres de l'OCDE quant à la qualité de sa démocratie. De plus, selon Freedom House, un organisme complètement indépendant des gouvernements, la qualité de notre démocratie nous place au premier rang au sein du G7 et au cinquième rang mondial. Cela me rend fier d'être Canadien, parce que, comme vous l'avez dit, la démocratie est sous pression mondialement, mais le Canada reste une démocratie forte. L'ensemble des Canadiens et des Canadiennes devraient être fiers de cette position.

Abdelhaq Sari: Pour revenir à ma question, pouvez-vous simplifier rapidement, pour la confiance du public qui suit nos travaux, ce que le filtre anti-conflits d'intérêts fait et ce qu'il ne fait pas?

Michael Sabia: Essentiellement, le filtre est une façon de s'assurer que le premier ministre, ou tout autre ministre, ne participe pas à la prise d'une décision qui pourrait créer une situation de conflit d'intérêts. C'est tout simplement une façon d'exclure quelqu'un, comme un premier ministre ou un ministre, d'une circonstance où il serait responsable de prendre une décision qui pourrait servir un de ses intérêts privés.

• (1740)

Abdelhaq Sari: Admettons qu'il y a un problème lié au filtre. Ce problème sera-t-il redirigé vers les canaux ministériels ou les services appropriés pour le gérer? Le processus visant à traiter ce problème continuera-t-il sans être mis de côté ou caché? Parfois, on entend dire que ça pourrait être perturbé ou caché. Selon vous, le processus est-il approprié et continu?

Michael Sabia: Selon moi, le processus est très approprié. C'est la raison pour laquelle je l'ai dit au début de mon allocution et que j'ai parlé des 13 dossiers. Nous ne sommes pas en mesure de discuter de certains de ces dossiers. Pour ce qui est des autres, je pense que, au maximum possible, nous sommes très à l'aise d'agir en toute transparence et de présenter les faits de chacune de ces circonstances.

Je pense que ce niveau de transparence va renforcer la confiance de tout le monde dans notre système, parce qu'évidemment, le système fonctionne.

Abdelhaq Sari: Parlons maintenant de l'impartialité des fonctionnaires. Cette dernière recoupe bien évidemment des systèmes de conformité, comme le filtre dont on vient de parler. De tels mécanismes sont-ils utilisés dans l'ensemble du gouvernement ou y a-t-il des services où ce n'est pas utilisé?

Michael Sabia: C'est dans l'ensemble du gouvernement du Canada.

Abdelhaq Sari: Est-ce dans l'ensemble des ministères?

Michael Sabia: Tout à fait.

Le président: Merci.

Monsieur Thériault, la parole est à vous pour six minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Monsieur Sabia, combien de fois, depuis le début de votre mandat, avez-vous demandé au premier ministre de se récuser?

Michael Sabia: Six fois.

Par contre, vous avez choisi certains mots. Ce n'était pas une demande, mais une décision de moi-même et de M. Blanchard d'imposer un filtre anti-conflits d'intérêts. Nous n'avons pas demandé au premier ministre de se récuser.

Luc Thériault: Vous avez donc imposé au premier ministre de se récuser à six reprises.

Michael Sabia: Oui.

Luc Thériault: À quelles reprises? Qu'est-ce qui était visé?

Michael Sabia: Je ne comprends pas votre question.

Luc Thériault: Quelles étaient les décisions? Qu'est-ce que ça concernait? Quel était l'objet?

Michael Sabia: D'accord.

Luc Thériault: Pendant que vous cherchez la réponse, vous pouvez peut-être répondre à mon autre question. Dans le projet de loi C-...

Michael Sabia: Je suis très à l'aise de répondre à votre première question.

Luc Thériault: Allez-y.

Michael Sabia: Nous avons imposé le filtre à six reprises, dont quatre fois...

Luc Thériault: Oui, mais je veux avoir le sujet.

Michael Sabia: Attendez.

Luc Thériault: C'est parce que je n'ai pas beaucoup de temps, monsieur Sabia.

Michael Sabia: C'est un peu compliqué. Il y a six circonstances. Dans quatre de ces circonstances, le processus continue.

Luc Thériault: Ça, vous l'avez dit tantôt.

Michael Sabia: Je ne suis pas en mesure de vous dire les sujets.

Luc Thériault: D'accord.

Michael Sabia: Dans deux autres cas, le gouvernement a pris ces décisions. Pour être très bref, c'était essentiellement parce que les circonstances étaient un peu compliquées.

Dans un cas, c'était pour des ajustements hautement techniques liés à notre système d'impôt dans un contexte transfrontalier entre le Canada et le reste du monde. Il y a eu certains ajustements. Nous avons déterminé que, dans ce cas, il était possible que des sociétés dont le nom figurait sur la liste — une centaine de sociétés — profitent de ces changements. Nous avons donc imposé le filtre anti-conflits d'intérêts.

Luc Thériault: D'accord.

Michael Sabia: Dans l'autre cas, il s'agissait d'apporter un petit changement à notre système fiscal. Nous avons donc fait la même chose pour nous assurer que le premier ministre ne participe pas à cette décision.

Luc Thériault: Pourriez-vous déposer au Comité un document précisant les sujets visés?

Michael Sabia: Oui.

Luc Thériault: Le projet de loi C-15, portant exécution de certaines dispositions du budget et déposé à la Chambre hier, prévoit des crédits d'impôt pour les petites centrales nucléaires. Ça va aider l'ensemble des fabricants de petites centrales nucléaires. Le problème, c'est qu'il n'y a que cinq centrales, dont celle de la société Brookfield, qui détient Westinghouse.

Le premier ministre a-t-il été mêlé à cette décision ou lui avez-vous imposé de se récuser?

• (1745)

Michael Sabia: La question des crédits d'impôt est assez importante, mais...

Luc Thériault: Votre réponse est-elle non?

Michael Sabia: Ma réponse est que ces instruments sont offerts à un grand nombre d'organisations. Donc, comme l'a mentionné le commissaire à l'éthique...

Luc Thériault: Vous voulez me dire que c'est une décision politique dont la portée est d'intérêt général et que vous ne convenez donc pas qu'il peut y avoir apparence de conflit d'intérêts ni de conflit.

Dans un cas où il y a aussi peu de joueurs, à partir de combien de joueurs passe-t-on d'un intérêt général à un intérêt particulier?

Michael Sabia: À l'échelle mondiale, il y en a plusieurs.

Luc Thériault: Je parle du projet de loi C-15 et des petites centrales nucléaires. Il y a cinq entreprises potentielles dans ce secteur, dont Westinghouse. Vous pouvez me dire que c'est d'intérêt général, mais quand il y en a aussi peu, je me pose des questions.

À quel moment on passe-t-on de l'intérêt général à l'intérêt particulier? Ne croyez-vous pas qu'une décision politique de portée générale peut quand même donner lieu à des conflits d'intérêts?

Michael Sabia: Ce crédit n'est pas offert qu'aux entreprises du secteur nucléaire. Il est offert à plusieurs sociétés, essentiellement du secteur des énergies renouvelables, qui sont donc nombreuses à l'échelle mondiale.

Luc Thériault: Par contre, les crédits d'impôt prévus dans le projet de loi C-15 concernent précisément les petites centrales nucléaires.

Michael Sabia: Non.

Luc Thériault: Nous allons vérifier cela.

Michael Sabia: Avec plaisir.

Luc Thériault: Allez-vous donc vous dédire en envoyant au Comité un message signalant cette erreur?

Michael Sabia: Le crédit d'impôt s'applique entre autres au secteur nucléaire, oui.

Luc Thériault: C'est un secteur où le nombre d'entreprises est aussi limité que celui-là.

N'avez-vous donc pas demandé au premier ministre de se récu-ser?

Michael Sabia: Il existe dans le monde un vaste éventail d'entreprises qui se trouvent dans une telle situation. La question importante à se poser est celle consistant à savoir si ces entreprises pourraient être privilégiées de façon disproportionnée. Dans ce cas-ci, la réponse est non.

Luc Thériault: Même si vos filles possèdent Westinghouse, ce n'est pas suffisant, selon vous. Ce n'est pas grave. J'essaie juste de comprendre...

Michael Sabia: Cela pourrait être grave.

Luc Thériault: Oui, ça pourrait être grave et je pense que ça l'est.

Vous pouvez bien me donner cette réponse, sauf que vous avez dit tantôt agir et appliquer le filtre anti-conflits d'intérêts dès que vous aviez un doute. J'ai hâte de voir quels sont les deux dossiers pour lesquels vous avez décidé qu'il y avait un doute raisonnable.

Le président: Nous pourrions peut-être revenir sur ces questions.

Luc Thériault: Ai-je beaucoup dépassé mon temps de parole, monsieur le président?

Le président: Vous avez dépassé de 15 à 20 secondes.

Luc Thériault: Veuillez m'en excuser.

Le président: C'est moi qui suis désolé de vous interrompre, monsieur Thériault.

[Traduction]

Monsieur Barrett, vous avez cinq minutes.

Allez-y.

Michael Barrett: Je vais essayer de passer rapidement en revue quelques sujets avec vous, si vous me le permettez.

J'espère que vous pourrez vous engager à fournir par écrit au Comité, pour la période comprise entre le printemps et maintenant, le nombre de discussions, décisions ou votes qui ont été signalés concernant le filtre, en fournissant les détails de chaque occurrence. Êtes-vous en mesure de fournir cela au Comité par écrit?

Michael Sabia: De quand à quand?

Michael Barrett: Depuis le moment où le filtre a été mis en place jusqu'à aujourd'hui.

Michael Sabia: Je viens de le faire. Il y en a eu 13.

Michael Barrett: Quels sont les détails? Quelles sont les raisons pour lesquelles le filtre a été invoqué?

Michael Sabia: Dans certains cas, le filtre a été invoqué, et dans d'autres, il ne l'a pas été.

Michael Barrett: Pourriez-vous nous expliquer en détail pourquoi il a été invoqué et pourquoi l'examen a été déclenché?

Michael Sabia: Je peux le faire, mais il y a quatre cas qui sont toujours en cours. Dans ces circonstances, si nous divulguons cette information, nous allons à l'encontre de l'objectif du filtre, parce que le premier ministre sera au courant de ces circonstances.

À part cela, pouvons-nous vous donner les détails? Absolument.

● (1750)

Michael Barrett: Seriez-vous en mesure de le faire d'ici une semaine?

Michael Sabia: Oui.

Michael Barrett: Merveilleux.

Michael Sabia: C'est sous réserve des quatre cas mentionnés.

Michael Barrett: Merci.

Pouvez-vous nous dire, encore une fois par écrit, qui est responsable de vous aider, vous et le chef de cabinet du premier ministre, à administrer ou à appliquer le filtre?

Michael Sabia: Bien sûr.

Michael Barrett: Ce sont des renseignements qui seraient généralement disponibles par l'entremise de demandes d'accès à l'information. Je ne cherche pas à obtenir de renseignements personnels sur ces personnes. Je cherche à savoir qui appuie sur les boutons et actionne les leviers. Seriez-vous en mesure de nous fournir cette information?

Michael Sabia: Oui, absolument. Je peux vous en dire plus sur ce qui se trouve ici...

Michael Barrett: D'accord. Merci.

Michael Sabia: ... au moins pour les hauts fonctionnaires du Bureau du Conseil privé, si vous voulez ces renseignements, mais nous serons heureux de vous les fournir par écrit.

Michael Barrett: D'accord. Encore une fois, pourriez-vous le faire d'ici une semaine? Cela vous conviendrait-il?

Michael Sabia: Nous pouvons le faire.

Michael Barrett: Formidable.

Seriez-vous disposé à rendre publics régulièrement le plus de détails possible sur les cas où le recours au filtre est déclenché? Je comprends que ce n'est pas exigé en vertu de la loi, mais puisque vous êtes prêt à en discuter, en partie, aujourd'hui... Je pense que vous comprenez à quel point ces détails peuvent accroître la confiance du public dans ce processus.

Michael Sabia: Oui, je pense que nous pouvons essayer de le faire, lorsque cela est justifié, pourvu que je n'aie pas à revenir ici et à le faire constamment.

Michael Barrett: Si nous obtenions l'information de façon proactive, nous n'aurions pas besoin de vous inviter à comparaître. Cela dit, vous pouvez vous joindre à nous pour prendre un café n'importe quand, monsieur.

J'ai deux autres questions à poser, et il me reste deux minutes. Je reprends d'abord une question qui a déjà été posée.

Je me demande si vous pouvez prendre une minute pour me dire comment — si vous n'avez pas la liste complète de tous les investissements de Brookfield — vous pouvez nous garantir que vous filtrez tous les conflits d'intérêts, parce que vous ne vous tournez pas vers le commissaire à l'éthique dans tous les cas.

Michael Sabia: Nous demandons l'avis du commissaire à l'éthique.

Michael Barrett: Vous ne le faites pas pour tout ce qui atterrit sur le bureau du premier ministre.

Michael Sabia: Nous demandons l'avis du commissaire à l'éthique pour tout ce qui concerne les secteurs pertinents où, après avoir examiné le dossier, nous pensons qu'il pourrait y avoir un conflit d'intérêts.

Michael Barrett: D'accord.

L'intelligence artificielle, la construction modulaire, les pompes, les rénovations domiciliaires et bon nombre des éléments relatifs au plan en matière de logement du premier ministre... Il est bien conscient des paiements qu'il recevra du Brookfield Global Transition Fund, par exemple. Même si ses biens contrôlés se trouvent dans une fiducie sans droit de regard, les paiements seront quand même remis. Toute décision qu'il prend et qui a une incidence sur l'un ou l'autre des éléments que je viens d'énumérer — dont certains ont fait l'objet d'annonces de sa part, notamment en matière de logement et d'intelligence artificielle...

Michael Sabia: Oui, mais vous devez saisir une nuance, monsieur Barrett. Si le gouvernement du Canada dit qu'il veut construire des maisons modulaires ou qu'il souhaite bâtir une capacité industrielle relative au bois massif au Canada, par exemple... L'annonce d'une priorité n'est pas la même chose. C'est très différent de la participation du premier ministre à l'attribution de fonds fédéraux ou de contrats du gouvernement à une entreprise précise. C'est dans ces cas-là qu'il y aurait un conflit d'intérêts.

Dans ces circonstances, s'il y avait un risque ou une possibilité que ces mesures concernent l'une des entreprises figurant sur la

liste, le premier ministre serait écarté. Il ne pourrait pas participer à la décision concernant l'octroi de fonds fédéraux, d'aide ou de quoi que ce soit d'autre à cette entreprise. Il serait écarté du processus.

Michael Barrett: Ou un secteur.

Michael Sabia: On ne peut accorder une aide gouvernementale uniquement à un secteur. Cette aide finit par être versée à des entités et à des entreprises. Si l'on se penche sur les projets, plutôt que sur la stratégie et les priorités... La stratégie et les priorités sont une chose, et le financement de projets en est une autre.

Le président: Merci, monsieur Sabia.

[Français]

Madame Lapointe, vous avez la parole pour cinq minutes.

Linda Lapointe: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sabia, je vous remercie beaucoup de tous les détails et les éclaircissements que vous nous donnez depuis tantôt. Ça nous aide vraiment beaucoup dans l'étude que nous faisons présentement.

Pourriez-vous confirmer au Comité que les décisions concernant la portée ou l'interprétation d'un filtre de détection des conflits d'intérêts sont prises par le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique? Comment cela fonctionne-t-il? Pensez-vous qu'il est important de mettre en place ce filtre avec le commissaire?

• (1755)

Michael Sabia: Si j'ai bien compris vos questions, je pense que oui, il est très important de mettre en place un filtre et de travailler en pleine collaboration avec le commissaire.

Linda Lapointe: Comment cela fonctionne-t-il pour qu'il puisse intervenir?

Michael Sabia: C'est le commissaire qui a suggéré cette collaboration. Il est donc toujours disponible. Nous et le Cabinet du premier ministre avons toujours non seulement le droit, mais maintenant aussi le devoir de vérifier les choses auprès du commissaire et de nous assurer que ce dernier est à l'aise avec l'ensemble de nos décisions.

Jusqu'à maintenant, dans les 13 dossiers que j'ai mentionnés, il a toujours été à l'aise avec nos décisions. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas eu de désaccord.

Linda Lapointe: Merci beaucoup.

Pourriez-vous préciser si le Bureau du Conseil privé joue un rôle dans la détermination des questions qui font l'objet d'un filtrage pour le premier ministre?

Michael Sabia: Oui, c'est le Cabinet du premier ministre et nous, du Bureau du Conseil privé, qui, au bout du compte, sommes responsables.

Je vais cependant me répéter un peu maintenant parce que ce n'est pas seulement la responsabilité du Cabinet du premier ministre, mais aussi de l'ensemble de la machine gouvernementale, ou plus précisément d'environ une douzaine de ministères qui jouent toujours un rôle dans l'ensemble de ces activités, un rôle important dans le processus.

C'est, en fin de compte, l'ensemble des activités des ministères qui sont visées. Leurs activités sont soumises au Bureau du Conseil privé et, en effet, la gestion de l'ensemble de ces activités est de sa responsabilité. Le fait de centraliser l'ensemble de ces activités seulement au Bureau du Conseil privé ne serait cependant pas une bonne façon d'essayer de protéger le premier ministre et d'assurer aux Canadiens et Canadiennes la transparence du gouvernement. Cela demande une vaste collaboration à travers le gouvernement et c'est donc, fondamentalement, notre stratégie.

Linda Lapointe: Merci.

Je vais continuer sur le sujet.

Dans le fond, la fonction publique conseille parfois le personnel politique et la gestion sur les filtres de détection des conflits d'intérêts. Est-ce qu'aider les gens en politique est une tâche du Cabinet du premier ministre, du Conseil privé, mais aussi des fonctionnaires?

Michael Sabia: Pourriez-vous répéter? Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris votre question.

Linda Lapointe: La fonction publique conseille-t-elle parfois le personnel politique sur la manière d'administrer les filtres?

Michael Sabia: Selon moi, ce n'est pas le bon mot. Nous travaillons en collaboration, mais la question n'est pas de savoir si nous faisons des recommandations au Cabinet du premier ministre, par exemple. Nous prenons nos propres décisions, et le Cabinet du premier ministre, en la personne de M. Marc-André Blanchard, prend ses propres décisions.

Il y a donc deux éléments. Nos décisions sont indépendantes, mais elles sont prises en se fondant sur de l'information qui est le résultat d'une bonne collaboration. Il y a donc une distinction importante. Nous travaillons pour maximiser notre information et notre capacité à comprendre l'ensemble des circonstances mais, au bout du compte, nous prenons deux décisions indépendantes.

Linda Lapointe: Merci beaucoup, monsieur Sabia.

Le président: Merci, madame Lapointe et monsieur Sabia.

Monsieur Thériault, vous avez la parole pour cinq minutes.

Luc Thériault: Merci, monsieur le président.

Nous reviendrons sur la question du crédit d'impôt, monsieur Sabia, parce que le gouvernement a décidé d'inclure les petites centrales nucléaires dans le crédit d'impôt pour l'électricité propre. Nous en reparlerons.

Michael Sabia: Oui, mais le crédit s'applique à beaucoup de monde.

Luc Thériault: Oui, mais vous avez décidé d'inclure les petites centrales nucléaires, dont le nombre est beaucoup plus restreint: il y a cinq compagnies qui peuvent y avoir droit, dont Brookfield.

Cela étant dit, est-ce que c'est M. Carney qui vous a nommé.

• (1800)

Michael Sabia: Oui.

Luc Thériault: C'est aussi M. Carney qui peut vous démettre de vos fonctions.

Michael Sabia: Oui. Qui sait si ça arrivera prochainement? Je ne le sais pas.

Luc Thériault: Cette position de subordination vous gêne-t-elle, eu égard à la tâche que vous avez d'appliquer le filtre anti-conflit d'intérêts?

Michael Sabia: Pas du tout.

Luc Thériault: D'accord, parfait. Voilà des réponses courtes.

Ne seriez-vous pas plus à l'aise si ce filtre était aussi géré par, d'abord et avant tout, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique ou un employé de son bureau?

Michael Sabia: C'est déjà le cas.

Luc Thériault: Ce que je comprends, c'est que vous vous posez des questions. À quelle fréquence devez-vous faire rapport au commissaire?

Michael Sabia: Nos équipes sont essentiellement en communication constante.

Luc Thériault: Avez-vous une reddition de comptes à faire au commissaire relativement aux décisions?

Michael Sabia: Comme je le dis, c'est quelque chose qui arrive quotidiennement. La collaboration entre nos équipes est constante.

Luc Thériault: Je ne parle pas de collaboration. Je demande si, dans l'administration du filtre anti-conflits d'intérêts, vous avez l'obligation de rendre des comptes au Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique.

Michael Sabia: Ce n'est pas nécessaire, parce que la collaboration est constante. Il y a une transparence totale.

Luc Thériault: Il y a une transparence totale.

Michael Sabia: Oui.

Luc Thériault: Expliquez-vous.

Michael Sabia: Nous communiquons, en toute transparence, les informations sur l'ensemble de nos activités et de notre travail sur ces questions, sur les circonstances entourant chacun des cas. Nous partageons les informations sur l'ensemble de nos activités avec les gens du Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique. Je ne vois pas comment nous pourrions être plus transparents que nous le sommes actuellement.

Luc Thériault: D'accord.

Quand le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique est venu témoigner, nous lui avons posé la question sur l'administration du filtre anti-conflit d'intérêts. Nous lui avons demandé s'il ne devrait pas y avoir, de manière objective, une reddition de comptes et un questionnement, un devoir de la part des administrateurs des filtres par l'entremise du commissaire. Il nous a répondu qu'il ne pouvait pas faire ça, parce qu'il serait à la fois juge et partie.

Ne serait-il pas plus simple pour vous qu'il y ait quelqu'un d'attitré strictement au questionnement de vos décisions? C'est parce que vous demandez au commissaire si vous êtes dans la bonne voie, mais il peut y avoir des choses qui vous échappent.

Michael Sabia: C'est toujours possible, mais c'est la raison pour laquelle nous avons notre processus, ainsi qu'un autre processus indépendant dans le cadre duquel nous avons une bonne collaboration. Du côté politique, nous avons une bonne collaboration avec M. Blanchard, ainsi qu'avec le commissaire. Étant donné qu'il y a un engagement et une collaboration entre ces trois parties, je pense que le risque d'erreur est très bas.

Cela dit, monsieur Thériault...

Luc Thériault: Le commissaire n'est quand même pas partie prenante de vos décisions. Il reste en retrait, et vous le conseillez.

Michael Sabia: Ma réponse est la suivante: nous sommes responsables de gérer le système actuel de la meilleure façon possible.

Luc Thériault: Oui, nous le comprenons.

Michael Sabia: C'est le système qui existe actuellement. Vous êtes responsables. Si vous avez d'autres idées...

Luc Thériault: Nous le comprenons. Il ne me reste plus beaucoup de temps, mais je veux juste vous dire que nous le comprenons très bien.

Par contre, nous devons réviser la Loi, et nous devons voir s'il faudra mettre en place des règles supplémentaires pour le poste de premier ministre, pour qu'une reddition de comptes soit prévue et que des décisions soient prises relativement au filtre anti-conflit d'intérêts.

Ce soir, vous nous avez dit qu'il y a deux cas, mais nous n'avons toujours pas exactement le libellé, le sujet et à qui...

Michael Sabia: Vous avez demandé...

Luc Thériault: Ce que je veux vous dire, c'est que la transparence est nécessaire. Une plus grande transparence serait aussi appropriée.

• (1805)

Michael Sabia: Nous allons...

Le président: Monsieur Sabia, le temps est écoulé.

[Traduction]

Je suis désolé.

[Français]

Monsieur Hardy, vous avez la parole pour cinq minutes.

Gabriel Hardy: Merci beaucoup.

Monsieur Sabia, continuons sur le sujet de la structure. Le commissaire à l'éthique est venu nous voir pour nous dire que, quand une décision était d'intérêt général pour le public, il n'y avait pas de conflit d'intérêts. Maintenant, si je comprends bien, il est au courant de ce qui se trouve dans la fiducie. S'il considère que quelque chose est d'intérêt général, il ne dira pas qu'il y a un problème et, vous, lorsque vous irez le voir, vous n'aurez pas d'échange avec lui sur un potentiel problème. Donc, tout passe. Est-ce que je comprends bien?

Michael Sabia: Dans une telle circonstance, une mesure d'application générale, par définition, n'est pas quelque chose qui pourrait créer un avantage particulier pour une entreprise. Donc, dans une telle circonstance, oui, je suis d'accord avec vous.

Gabriel Hardy: Ça, c'est de manière particulière. Cependant, M. Carney savait exactement ce qu'il y avait dans la fiducie avant d'arriver en politique il y a six mois. Ça fait qu'il peut avoir une idée à quel point, à sa sortie de la vie politique, il aura avantage son intérêt personnel, potentiellement en même temps que l'intérêt général. Nous sommes d'accord. En fait, c'est ce qui explique qu'il ait eu le droit d'aller à New York rencontrer la gestion de Brookfield en tant que premier ministre: il n'y avait pas de problème parce que c'était d'intérêt général.

Michael Sabia: Monsieur Hardy, je vais me répéter. Je dirais que notre rôle est d'administrer de la meilleure façon les règles qui existent actuellement. Ce sont des mesures d'application générale qui font partie intégrante du système actuel.

Gabriel Hardy: Je suis d'accord avec vous. Dans le fond, vous êtes de bonne foi et vous l'avez démontré en vendant vos actions. Mais vous dites gérer selon les mesures et les règles actuelles. De notre côté, nous voulons voir s'il faut améliorer ces règles pour les rendre encore plus transparentes, et nous assurer qu'une personne de passage n'avantage pas à long terme un intérêt très personnel en avantageant un intérêt général. C'est ce que nous voulons faire. Selon vous, les règles devraient-elles être révisées?

Michael Sabia: Je répondrais qu'essentiellement, c'est votre décision, votre responsabilité. C'est la raison pour laquelle vous êtes ici, pour travailler et examiner le fonctionnement de la Loi actuelle. Ce n'est pas mon rôle de vous dire que vous devriez changer X, Y ou Z, mais plutôt le vôtre. Mon rôle est de trouver les meilleures façons de gérer le système actuel.

Gabriel Hardy: C'est génial.

J'aimerais comparer le système qui existe actuellement avec ce que vous connaissez. Vous avez une bonne feuille de route et vous avez été à la tête de plusieurs grosses entreprises et géré des fonds importants, notamment. Diriez-vous qu'il est normal que des employés qui relèvent directement d'un dirigeant soient ceux qui vont établir les règles qui s'appliquent au dirigeant? Avez-vous vu ça à la Caisse, à la Banque du Canada ou chez Bell Canada? Êtes-vous au courant que des employés relevant directement d'un directeur doivent gérer les conflits potentiels de leur patron? Est-ce qu'on voit cela ailleurs dans le spectre de l'administration publique, dans les entreprises ou dans les banques?

Michael Sabia: Honnêtement, je n'ai pas une connaissance de l'ensemble de ces activités dans le secteur financier.

Gabriel Hardy: Cependant, vous avez été président-directeur général, vous aviez la plus haute fonction au sein d'entreprises comme Bell Canada, Hydro-Québec et la Caisse. Vous étiez le premier ministre de ces organisations. Est-ce que c'était vos employés qui devaient vous dire ou s'assurer que vous ne fassiez pas de faux pas, ou était-ce un organisme externe qui faisait ça?

Michael Sabia: Non, jamais un organisme externe ne ferait cela.

Gabriel Hardy: Jamais?

Michael Sabia: Jamais. Toutefois, de temps en temps, je me suis fait guider par un conseil d'administration. Je vous réponds en me fiant à mon expérience, qui est limitée; selon ma propre expérience, on n'a jamais fait appel à un organisme externe.

Gabriel Hardy: Votre expérience n'est pas limitée, quand même. Vous avez une bonne expérience dans le domaine.

Quel est le nombre d'heures que vous passez par semaine à analyser et à vous assurer qu'il n'y a pas de conflit, sachant qu'on a 103 entreprises, dont une qui est Brookfield et qui a des trillions de dollars un petit peu partout? Compte tenu de votre rôle, pouvez-vous nous donner une idée du temps que ça prend pour vous assurer que le premier ministre ne fait pas de faux pas?

Michael Sabia: Me demandez-vous ça pour moi, personnellement, ou pour l'ensemble de l'équipe?

Gabriel Hardy: Je vous laisse me répondre pour les deux.

Michael Sabia: Nous avons toute une équipe au Bureau du Conseil privé et, comme je le disais, nous avons des équipes partout dans l'appareil gouvernemental canadien. Donc, dans l'ensemble, je ne peux pas vous donner de chiffres. Par contre, nous avons une équipe au Bureau du Conseil privé dédiée essentiellement à cette tâche; la plupart des personnes ne s'y consacrent pas à temps plein, mais presque.

• (1810)

Le président: Merci, monsieur Sabia.

[Traduction]

Madame Church, vous avez la parole pour cinq minutes.

Leslie Church: Merci, monsieur le président.

Monsieur Sabia, j'aimerais poursuivre dans la même veine que mon collègue d'en face. Je pense que les députés se sont concentrés sur cette question de la responsabilité en matière de signalement.

Ce que je trouve très intéressant dans ce que vous avez présenté au Comité aujourd'hui, c'est cette notion selon laquelle le plus important, ce ne sont pas les personnes, mais le processus. Si vous n'étiez plus dans les bonnes grâces du premier ministre et qu'il vous remplaçait, cette responsabilité retomberait sur les épaules d'un nouveau greffier.

Ce régime d'administration des conflits d'intérêts dans l'ensemble du gouvernement repose donc sur le processus. Cette observation est-elle juste?

Michael Sabia: C'est exactement ainsi que les choses fonctionnent.

Pour obtenir de bons résultats, il faut éviter que le processus ne dépende que d'une personne. De fait, ma responsabilité est de veiller à ce qu'il y ait un processus ancré dans l'ensemble de la fonction publique. Lorsque je pense à mon rôle en tant qu'administrateur de ce filtre, je me dis que je dois créer un processus rigoureux et veiller à ce qu'il fonctionne bien. Pour ce faire, il ne doit pas être ancré dans le Bureau du greffier, mais plutôt dans l'ensemble de la fonction publique.

Nous, les fonctionnaires de la fonction publique, fournissons des conseils non partisans et parfois même, je suis heureux de le dire, audacieux, au leadership politique du gouvernement. C'est tout à fait normal; c'est notre travail. Il est important que ce processus soit ancré dans tous les secteurs de la fonction publique pour que ces conseils audacieux et non partisans atteignent, dans certains cas, le premier ministre. C'est ainsi que l'on peut assurer le bon fonctionnement de ce filtre.

Le recours au filtre ne repose pas sur mon jugement personnel. Il se fonde sur le jugement que l'on énonce après avoir suivi un processus. Cela permet d'approfondir une question de bien meilleure façon qu'une seule personne ne pourrait le faire.

Leslie Church: À cet effet, au début de la réunion d'aujourd'hui, vous avez déposé un document de 10 pages: l'« Outil d'évaluation de l'application du filtre anti-conflits d'intérêts du premier ministre ». Vous avez dit, je crois, qu'il est distribué dans toute la fonction publique.

Ce document établit le cadre à utiliser pour enquêter et prendre des décisions relativement aux différentes questions qui pourraient être soulevées au sein du Cabinet du premier ministre. J'aimerais que vous nous disiez s'il contient quoi que ce soit qui pourrait répondre aux préoccupations que vous avez entendues au sujet de ce qui constitue une « application générale » ou une « vaste catégorie ».

Michael Sabia: Honnêtement, je pense que ce document présente de façon très claire le soin avec lequel ces questions relatives au filtre anti-conflits d'intérêts sont gérées. Vous constaterez que le processus est exhaustif. Le document présente la séquence des déci-

sions qu'il faut prendre. Il ne s'agit pas de simplement constater qu'une personne a des biens immobiliers. Ce n'est pas cela.

Le document fournit une liste d'étapes structurée. Il énonce la première question qu'il faut se poser. Si l'on y répond par l'affirmative, il faut prendre cette mesure-ci, et si l'on y répond par la négative, il faut prendre cette mesure-là. Je pense que si une personne sensée lisait ce document, elle se dirait qu'il s'agit là d'un effort sérieux visant à définir un processus exhaustif dans l'ensemble de la fonction publique pour veiller à ce que ce filtre fonctionne bien et de façon efficace.

J'ai voulu déposer le document — et, madame Church, je vous remercie d'en avoir parlé — parce qu'il répond, selon moi, à ces préoccupations. Je pense que votre comité devrait avoir la chance de voir comment nous effectuons ce travail. Notre approche très structurée — il faut prendre la mesure A, la mesure B, la mesure C, la mesure D — montre à quel point nous faisons preuve de sérieux et de discernement dans l'application de ce filtre. En tant que fonctionnaires, nous comprenons que les Canadiens doivent avoir confiance en ce processus, surtout — si vous pouvez me donner une minute à ce sujet — à ce moment-ci de notre histoire.

Nous traversons une période particulière. Je suis ici simplement parce que le premier ministre m'a demandé d'occuper ce poste. Je l'ai accepté parce que le Canada connaît une période particulière; les Canadiens doivent avoir confiance en leur gouvernement et ce processus vise à leur inspirer cette confiance.

• (1815)

Le président: Merci, monsieur Sabia.

Monsieur Cooper, vous avez cinq minutes. La parole est à vous.

Michael Cooper: Monsieur Sabia, je veux m'assurer d'avoir bien compris votre réponse à une question que vous a posée M. Majumdar. Sauf erreur, vous avez dit que les normes éthiques qui s'appliquent au sein du gouvernement du Canada, et en particulier à ce premier ministre, sont plus strictes que celles qui s'appliquent dans le monde des investissements institutionnels. Ai-je bien compris?

Michael Sabia: Je dirais que ces normes sont aussi strictes ou plus élevées.

Michael Cooper: Elles sont aussi strictes ou plus élevées.

J'aimerais vous poser une question qui fait suite à une question que M. Hardy vous a posée et à laquelle vous n'avez pas fourni de réponse directe. La question est très simple.

Pouvez-vous nous donner un exemple d'institution où c'est un subordonné qui vérifie si son propre patron est en situation de conflit d'intérêts? Je vous demanderais simplement de bien vouloir me donner un exemple.

Michael Sabia: Je pense que vous décrivez mal la relation qui existe entre, par exemple, dans ce cas-ci, le chef de la fonction publique et le premier ministre. La fonction publique du Canada...

Michael Cooper: Monsieur Sabia, vous êtes un subordonné du premier ministre. Il vous a nommé à titre amovible. Il est allé vous chercher à l'extérieur de la fonction publique. Vous n'en faisiez pas partie. Vous avez fait l'objet, en fait, d'une nomination politique.

Michael Sabia: Un instant. Je ne pense pas avoir fait l'objet d'une nomination politique.

Michael Cooper: Le premier ministre vous a nommé à titre amovible.

Michael Sabia: Vous avez le droit de tirer vos propres conclusions à ce sujet, monsieur Cooper.

Michael Cooper: Vous avez dit, tout juste avant que je ne prenne la parole, que vous occupiez ce poste parce que M. Carney vous avait demandé de le faire. M. Carney vous a demandé d'occuper ce poste, et il pourrait vous congédier, n'est-ce pas?

Michael Sabia: J'attends avec impatience que cela se produise.

Monsieur Cooper, avec tout le respect que je vous dois...

Michael Cooper: Vous avez affirmé que la norme d'éthique était plus élevée...

Leslie Church: J'invoque le Règlement.

Michael Cooper: ... en ce qui a trait au premier ministre. Je vous ai simplement demandé de me donner un exemple.

Michael Sabia: J'ai dit que cette norme était à tout le moins aussi stricte.

Le président: Permettez-moi d'intervenir pour les interprètes. Vous devez prendre la parole l'un après l'autre. Répondez à la question, puis posez la question.

Michael Sabia: J'aimerais répondre à la question.

Le président: Allez-y, monsieur Sabia.

Michael Sabia: Monsieur Cooper, vous faites toujours fausse route. Cela ne me concerne pas à titre personnel. Il est ici question de la participation de l'ensemble de la fonction publique à l'administration de ce filtre. Ce sont deux choses complètement différentes.

Michael Cooper: Monsieur Sabia, vous décidez, au bout du compte, s'il faut recourir ou non au filtre anti-conflits d'intérêts. Cette responsabilité vous revient.

Michael Sabia: Oui, mais cette décision est le résultat d'un travail considérable mené à l'échelle de la fonction publique par un ensemble de fonctionnaires qui travaillent dans l'intérêt public.

Michael Cooper: Cependant, au bout du compte, c'est vous qui prenez la décision, et vous relevez du premier ministre.

Michael Sabia: Ce n'est pas la même chose.

Le président: Il vous reste deux minutes.

Michael Cooper: Encore une fois, vous n'avez pas donné d'exemple. Par conséquent, j'estime que votre affirmation selon laquelle la norme est plus stricte ne tient tout simplement pas la route.

J'aimerais vous poser une question au sujet du rôle du chef de Cabinet du premier ministre, qui bénéficie manifestement d'une nomination politique, relève du premier ministre et a été nommé à titre amovible par le premier ministre. Il approuve lui aussi le recours au filtre anti-conflits d'intérêts. Lorsque vous prenez une décision — parce que, si j'ai bien compris, vous prenez d'abord une décision —, quel est le rôle du chef de Cabinet du premier ministre à cet égard? D'après ce que je vois sur le formulaire que vous avez fourni, il doit lui aussi apposer sa signature. Est-ce exact?

• (1820)

Michael Sabia: Nous administrons tous les deux le filtre du premier ministre.

Michael Cooper: Ensemble?

Michael Sabia: Oui.

Michael Cooper: Que se passerait-il si vous preniez une décision, comme vous le dites, que vous la transmettiez au chef de Cabinet du premier ministre et qu'il n'était pas d'accord avec vous?

Michael Sabia: Dans cette situation — qui ne s'est pas produite —, si lui et moi étions en désaccord quant à l'application d'un filtre, la seule solution viable serait de s'adresser au commissaire à l'éthique et de lui demander de prendre une décision, que nous respecterions.

Michael Cooper: Cette situation ne s'est pas produite, comme vous l'avez dit.

Michael Sabia: Elle ne s'est pas produite.

Michael Cooper: Cette mesure ne fait pas partie du processus. C'est simplement quelque chose que vous feriez, du moins c'est ce que vous dites.

Michael Sabia: Ce serait la façon logique de gérer une telle situation. Il faudrait s'adresser à un agent du Parlement pour lui dire que nous ne sommes pas d'accord et qu'il doit prendre une décision que nous appliquerons.

Michael Cooper: Autrement, le commissaire à l'éthique n'interviendrait pas.

Michael Sabia: Non, comme je l'ai dit à plusieurs reprises, le commissaire à l'éthique et son personnel sont inclus...

Michael Cooper: Non, vous avez dit que vous consultiez parfois le commissaire à l'éthique...

Michael Sabia: Non, je...

Michael Cooper: ... mais au bout du compte, lorsque vous prenez une décision...

Le président: Je vais devoir vous arrêter là.

[Français]

Monsieur Sari, la parole est à vous pour cinq minutes.

Abdelhaq Sari: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Sabia, encore une fois, je vous remercie de votre présence et de votre patience.

Je vais commencer par vous donner l'occasion de fournir plus d'explications. Vous avez parlé de l'indépendance entre les deux processus de vérification, à savoir le processus de vérification politique de l'équipe de M. Blanchard et le processus de vérification de l'équipe des fonctionnaires. Pourriez-vous expliquer davantage l'indépendance entre les deux processus de vérification?

Michael Sabia: La prise de décisions gouvernementales se base essentiellement sur deux processus, dont celui mené par la fonction publique. Nous sommes responsables de faire nos propres analyses et de fournir nos conseils au gouvernement, tantôt au premier ministre, tantôt à d'autres ministres. Ça fait partie de notre travail.

Un autre processus fonctionne un peu en parallèle des activités de la fonction publique. Il s'agit du processus d'évaluation des intérêts politiques du gouvernement. Le bureau de chacun des ministres et le Cabinet du premier ministre sont responsables de ce processus.

La prise de décisions gouvernementales comporte donc essentiellement deux perspectives: celle de la fonction publique et celle de la fonction politique. La combinaison de ces deux perspectives indépendantes sert de moteur à la prise de décisions gouvernementales. C'est exactement la même chose pour la gestion du filtre anti-conflits d'intérêts, pour laquelle il y a ces deux perspectives.

Abdelhaq Sari: Tout à l'heure, vous avez eu une discussion avec M. Cooper, mais avez été interrompu dans votre réponse. J'aimerais bien que vous développiez un peu plus la réponse que vous donniez à M. Cooper tout à l'heure. Il vous parlait de votre rôle.

Est-ce que vous pourriez expliquer davantage cet élément?

Michael Sabia: Rappelez-moi le contexte.

Abdelhaq Sari: La question de M. Cooper portait sur la question des conflits d'intérêts. C'était durant le premier tour de parole.

Michael Sabia: Je ne me souviens pas de ma discussion avec M. Cooper. Je vous présente mes excuses.

Abdelhaq Sari: Ce n'est pas grave. Je vais vous poser une autre question.

Quand vous êtes arrivé dans votre poste actuel, est-ce que vous avez eu une formation, de l'aide ou du soutien pour remplir votre rôle?

Michael Sabia: Est-ce que vous parlez d'une formation à la gestion du filtre anti-conflits d'intérêts?

Abdelhaq Sari: Oui, exactement.

Michael Sabia: Je dirais oui, dans le sens où j'ai eu plusieurs conversations avec le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique sur le fonctionnement de ce filtre appliqué au premier ministre, ainsi que plusieurs autres conversations essentiellement avec l'équipe du commissaire sur mes propres activités et mes propres affaires. Grâce à ces conversations, je pense que j'ai développé une connaissance fine de la nature de ce travail.

Par ailleurs, j'ai travaillé au ministère des Finances il y a des années, ce qui est essentiellement le même milieu. La nature du travail n'est pas exactement la même, mais compte tenu de mon expérience au ministère des Finances et de mes conversations avec le commissaire, je peux dire que oui.

• (1825)

Abdelhaq Sari: J'ai la question que M. Cooper a posée tout à l'heure: n'êtes-vous pas mal à l'aise d'être à la fois subordonné et gestionnaire du Cabinet?

Michael Sabia: Non, pas du tout. Honnêtement, lors des conversations que j'ai eues avec le premier ministre avant d'accepter cette nomination, j'ai dit au premier ministre que j'allais toujours lui dire très candidement ma perspective et mes conseils. Je lui ai dit que j'étais certain qu'il serait en total désaccord sur ma perspective dans certaines circonstances, mais que je n'allais pas en changer, parce que mon rôle serait de lui donner le meilleur conseil possible du point de vue de la fonction publique.

Pour moi, dire au premier ministre d'imposer un filtre anti-conflits d'intérêts, même dans un cas où le premier ministre n'est pas potentiellement d'accord sur quelque chose...

Abdelhaq Sari: Ça m'amène à ma dernière question: est-ce que le premier ministre a déjà remis en question votre perspective?

Michael Sabia: Parlez-vous de questions politiques?

Abdelhaq Sari: Oui.

Michael Sabia: Il le fait quotidiennement.

Des députés: Ha, ha!

Le président: Merci, monsieur Sari.

Monsieur Thériault, nous terminons par vous et vous avez la parole pour deux minutes et trente secondes.

Luc Thériault: C'est tout un exploit de finir en deux minutes et demie.

Le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique veut réintroduire le concept d'apparence de conflits d'intérêts et veut qu'ils soient signalés le cas échéant. J'ai compris que vous étiez d'accord là-dessus.

Ce matin, Radio-Canada nous expliquait qu'aux yeux du premier ministre, M. Mark Carney, la région du Golfe est dorénavant perçue comme un partenaire qui pourrait être aussi important sur le plan commercial que plusieurs pays asiatiques, juste derrière l'Europe. Toujours ce matin, alors que le premier ministre est sur place, Brookfield annonce le lancement d'un programme mondial d'infrastructures en intelligence artificielle de 100 milliards de dollars, en partenariat avec Nvidia et l'autorité d'investissement du Koweït.

En tant que greffier du Conseil privé, trouvez-vous que c'est une fâcheuse coïncidence? Que pensez-vous que le citoyen peut voir dans la promotion de la région? La même journée, le premier ministre fait sa déclaration et Brookfield, dont il détient des actions et des biens, annonce ce genre d'investissement. J'imagine que ces gens ne se parlent pas.

Michael Sabia: Selon moi, ce n'est pas du tout problématique.

Luc Thériault: N'y a-t-il pas apparence de conflit d'intérêts pour quelqu'un qui voit ça de chez lui?

Michael Sabia: Selon moi, non.

Luc Thériault: N'y voyez-vous aucun conflit d'intérêts apparent?

Michael Sabia: Selon moi, non.

Luc Thériault: Le premier ministre n'a pas fait comme vous, monsieur Sabia. Il ne s'est pas départi de ses avoirs.

Là, il fait la promotion d'une région et, la même journée...

Michael Sabia: Il fait la promotion du Canada.

Luc Thériault: Pardon?

Michael Sabia: Il fait la promotion du Canada.

Luc Thériault: Il fait la promotion du Canada, mais, en même temps, il fait la promotion d'une entreprise qui va investir dans une région, dont il dit que les...

Michael Sabia: À l'extérieur du pays, que ce soit à Singapour ou au Moyen-Orient, il essaie de promouvoir le Canada. Nous avons besoin d'investissements. C'est au cœur de l'avenir du pays.

Luc Thériault: Le premier ministre a-t-il des contacts avec Brookfield? Si oui, à combien de reprises en a-t-il eu depuis qu'il est premier ministre?

Michael Sabia: Selon moi, la réponse est non. Il est extrêmement vigilant à cet égard.

Luc Thériault: Est-ce selon vous, ou bien en avez-vous la certitude?

Vous dites « selon moi », mais est-ce une possibilité? Avez-vous consigné ça? Dites-vous à M. Carney qu'il n'est plus question qu'il ait des contacts avec Brookfield et qu'il ne devrait même pas parler avec Brookfield?

Michael Sabia: Il est très conscient de...

Luc Thériault: Lui avez-vous dit ça? Vous avez dit que vous lui aviez imposé des choses: avez-vous imposé à M. Carney de ne plus jamais parler à Brookfield?

Michael Sabia: Ce n'était pas nécessaire, parce que le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique lui a dit exactement la même chose lors de leurs discussions, il y a maintenant plusieurs mois.

J'ai autre chose à dire sur la question du Moyen-Orient et de Singapour. Nous analysons le programme du premier ministre de façon régulière. Il rencontre des gens, et nous examinons s'il y a un potentiel conflit d'intérêts. Nous suivons un processus rigoureux afin d'analyser l'ensemble de son programme pour qu'il n'y ait pas de conflits d'intérêts.

• (1830)

Luc Thériault: Pour vous, c'est donc une coïncidence, n'est-ce pas?

Le président: Merci, monsieur Thériault.

[Traduction]

Monsieur Sabia, je vais vous poser une question.

J'ai pris en note certaines choses que vous avez dites au cours de ces deux heures. Vous avez notamment déclaré que vous respectiez la loi actuelle dans le cadre de vos fonctions.

Voilà le problème, monsieur: la règle d'application générale. La Loi sur les conflits d'intérêts ouvre si grand la porte à cette règle d'application générale qu'elle permet à peu près n'importe quoi.

Vous avez parlé de la prise de décisions stratégiques à l'échelle nationale et du processus très précis qui s'amorce par la suite. Le problème est que — comme l'ont dit quelques témoins lors de leur comparution — la situation de conflit d'intérêts dans laquelle se trouve le premier ministre est sans précédent.

Le hic, c'est que des unités d'actions à dividendes différés, des options, des primes d'encouragement — et aussi des actions — liées à d'importantes annonces — M. Thériault a notamment mentionné l'intelligence artificielle, les maisons modulaires, les thermopompes, les petits réacteurs nucléaires modulaires et l'industrie du bois d'œuvre — se trouvent dans le portefeuille du premier ministre, qui est détenu, comme nous le savons tous, dans une fiducie sans droit de regard.

Je sais que vous avez dit que vous accomplissiez bon nombre d'efforts. L'ennui, c'est que de nombreuses entités, dans le fonds de transition, sont liées à ces annonces.

Nous parlons de la confiance que les Canadiens accordent à leurs titulaires de charge publique, qu'il s'agisse du premier ministre ou du ministre. Vous avez mentionné que vous vous êtes dessaisi de vos actifs dans Brookfield parce que vous ne vouliez pas que cela soit perçu comme un conflit d'intérêts, réel ou non.

Ne croyez-vous pas, monsieur, qu'une personne qui se porte candidat au poste de premier ministre et qui se trouve en situation de conflit d'intérêts devrait se dessaisir de tous ses actifs? Cela permettrait d'avoir la confiance du public, de rétablir la confiance du public, et de montrer que la personne qui occupe la plus haute fonction du pays ne tire aucun avantage des décisions qui sont prises, même de façon générale, étant donné les annonces qui ont été faites. En examinant les détails, on constate que des profits pourraient être réalisés.

Je comprends qu'il y ait des répercussions fiscales, mais nous parlons ici de la confiance que les Canadiens accordent au titulaire de la plus haute fonction du pays. Ne pensez-vous pas, monsieur, que le dessaisissement devrait être l'option privilégiée?

Michael Sabia: Monsieur le président, je vais répéter quelque chose que j'ai dit un peu plus tôt. Bien franchement, ce n'est pas si simple. Étant donné les défis que le Canada doit relever, le moment est venu de développer la capacité — je ne parle pas seulement du premier ministre, mais aussi des ministres et d'autres hauts fonctionnaires au gouvernement — de recruter les meilleurs talents qui se trouvent au pays.

C'est d'une importance fondamentale, car le pays est confronté à des problèmes que nous n'avons pas connus depuis la Deuxième Guerre mondiale. Il faut dans les circonstances instaurer un équilibre en faisant preuve de prudence et de discernement. D'une part, le point que vous avez soulevé à très juste titre sur la confiance, la reddition de comptes et la transparence est étroitement lié au filtre. Nous utilisons le filtre avec la plus grande diligence et la plus grande rigueur parce que je suis entièrement d'accord avec la nécessité de montrer aux Canadiens l'importance que nous accordons à ces principes. D'autre part, nous devons aussi être en mesure d'attirer les meilleurs talents possibles au profit des Canadiens.

Par conséquent, je vous presserais... C'est votre décision. Vous avez été élus, et pas moi. Le contenu des lois est de votre ressort.

Mon travail, comme je l'ai indiqué, est de faire fonctionner le système, tandis que le vôtre est de déterminer la forme adéquate à donner au système. Dans le cadre de votre réflexion sur cette question, je vous demanderais seulement de ne pas créer d'obstacles qui empêcheraient des personnes talentueuses de venir en aide au pays lorsque nous avons besoin des meilleurs talents possibles.

Je peux vous assurer en toute connaissance de cause, monsieur le président, que d'attirer de nouveaux talents au gouvernement du Canada n'est pas un jeu d'enfant. Il y a de nombreux obstacles, que ce soit le salaire, les règles d'après-mandat et ainsi de suite. Ce n'est pas facile.

Nous travaillons dans le respect de ces règles, car elles sont importantes, et nous faisons de notre mieux. C'est ainsi que je le présenterais. En somme, la capacité de recruter les meilleurs talents au pays me semble une priorité extrêmement importante pour la bonne marche et la progression du Canada.

• (1835)

Le président: Je vous dirais, monsieur, que nous pouvons attirer des talents sans que les circonstances entourant le titulaire de la fonction amènent les Canadiens et les parlementaires à se demander si cette personne en tire des avantages personnels.

Michael Sabia: Tout tient, monsieur le président, à la rigueur avec laquelle nous faisons fonctionner le système. Soyez assuré... Si j'ai fait quelque chose...

Le président: La rigueur, monsieur Sabia, va de pair avec un désinvestissement total. Ce critère est incontournable. Je ne veux pas vous contredire, mais les Canadiens doivent être convaincus que la personne qui dirige le pays ne tire pas d'avantages de ses fonctions.

La raison noble qui inciterait, selon vous, une personne à devenir titulaire de charge publique ou premier ministre doit sous-tendre la décision de se porter candidat et de revenir — comme vous l'avez dit — dans le but de sauver le pays. Ce devrait être la motivation principale, à mon avis, de la décision de revenir. Ces personnes devraient revenir pour un motif noble, et non pas pour le profit personnel qu'elles pourraient en retirer.

La mission des comités... Je suis d'accord avec vous sur ce point, et bon nombre de témoins ont soulevé cette faille dans la loi, qui doit être examinée et modifiée. Nous allons donc avoir une décision à prendre.

Nous ne visons personne en particulier. Nous devons le faire pour protéger l'intégrité du Bureau du premier ministre et pour assurer aux Canadiens que les décisions ne sont pas prises en fonction de quelconques intérêts personnels, mais dans l'intérêt du pays.

Je veux vous remercier...

Michael Sabia: Notre objectif commun est de protéger l'intégrité du pays et de continuer à renforcer la confiance des Canadiens envers le gouvernement du Canada comme institution. Je ne pense pas qu'il y ait de désaccord majeur entre vous, les autres membres du Comité et moi-même sur l'importance à accorder à cette question.

Le président: La seule manière d'y parvenir est de modifier l'énorme vide législatif concernant la règle d'application générale.

Monsieur Sabia, je tiens à vous remercier du temps que vous avez consacré au Comité.

Merci, chers collègues.

Je veux aussi remercier la greffière et les analystes de leur contribution aujourd'hui.

Je voudrais seulement faire deux remarques.

Tout d'abord, je remercie doublement la greffière, car elle a accompli cette tâche ô combien ardue d'ajouter une réunion à notre calendrier. Par conséquent, demain, de 15 h 30 à 17 h 30, nous recevrons M. Blanchard, chef de cabinet du premier ministre.

Plus tard aujourd'hui, ou peut-être tôt demain matin, le plan de travail de notre étude sur l'intelligence artificielle sera envoyé.

Finalement, M. Beber, de Brookfield, a confirmé qu'il se présenterait devant le Comité en personne lundi prochain, de 11 heures à 13 heures.

C'est tout. Je vous remercie encore, monsieur Sabia, d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

Merci aux députés, aux analystes, aux greffiers et aux techniciens.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>